ESTIMATES

Hazardous Materials Information Review Commission Canada

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-80

ISBN 0-660-61790-0

102-05140/

Hazardous Materials Information Review Commission

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Report on Plans and Priorities 2002–2003

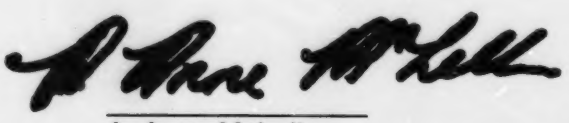

A. Anne McLellan
Minister of Health

Table of Contents

I President's Message and Management Representations Statement . . . 1
- President's Message . . . 1
- Management Representation Statement . . . 3

II Raison d'être . . . 4
- Agency Context . . . 4
- Our Mandate . . . 5
- Our Mission . . . 5

III Plans and Priorities by Strategic Outcome . . . 6
- Strategic Outcome 1 . . . 6
  - Client Services Business Lines . . . 6
    - Plans and Priorities . . . 7
    - Major adjustments . . . 8
    - Key partners and relationships . . . 8
    - Major factors: challenges and risks . . . 9
    - Rationale . . . 9
    - Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE) . . . 9
    - Monitoring . . . 9
- Strategic Outcome 2 . . . 10
  - MSDS Compliance Business Line . . . 10
    - Plans and Priorities . . . 10
    - Major adjustments . . . 11
    - Key partners and relationships . . . 11
    - Major factors: challenges and risks . . . 12
    - Rationale . . . 12
    - Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE) . . . 13
    - Monitoring . . . 13
- Strategic Outcome 3 . . . 13
  - Dispute Resolution Business Line . . . 13
    - Plans and Priorities . . . 14
    - Major adjustments . . . 15
    - Key partners and relationships . . . 16
    - Major factors: challenges and risks . . . 16
    - Rationale . . . 17
    - Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE) . . . 17
    - Monitoring . . . 17

IV Organization 18
Relationship between Strategic Outcomes and Business Lines 18
Accountability 18
Departmental Planned Spending 20

V Annexes 21
Annex 1 – Sources of Non-Respendable Revenue 21
Annex 2 – Net Cost of Program for the Estimates Year 22
Annex 3 – Government-wide and Horizontal/Collective Initiatives 23
Renewal 23
Cost Recovery 23
Government On-Line 24
Regulatory and Legislative Initiatives 26
Collective Initiatives 26
Modern Comptrollership 27
Annex 4 – Links to Other Sites 28

NOTICE TO THE READER

In keeping with the government on-line initiative, we have inserted electronic links at appropriate points in the Report to enable the reader to consult other sites for more detailed information on topics that may be of interest. For those who are reading the Report from a paper copy, we have included in Annex 4, a listing of all the links contained in the Report.

I President's Message and Management Representations Statement

President's Message

I am pleased to submit to Parliament and to Canadians, the Hazardous Materials Information Review Commission's report on its strategic plans and priorities for 2002–2003.

The objectives of the Commission during the planning period 2002–2005, will be to further strengthen our ability to follow through on our commitment to workplace safety objectives and, to that end, to pursue eliminating the backlog of claims created by a continued and unprecedented increase in new claims received by the Commission. In addition, we will complete program renewal initiatives, bringing closure to the reshaping of this organization and the new way in which we will do business in the years to come.

Our renewal process began in 1998. Our intent was to transform the Commission into a more client- and results-based organization dedicated to meeting our clients' changing needs efficiently and cost-effectively. In cooperation with our clients and our partners in the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), we drafted the report *Commission Renewal: Blueprint for Change*, which charts the broad outlines of change, and a companion document, the *Workplan*, which details the actions needed to realize the *Blueprint's* vision.

We are on schedule with our renewal initiatives with only a few of our 29 action items listed in the Commission's *Blueprint* awaiting regulatory and statutory approval.

During 2001, the Commission has realized many successes. For example, in the wake of the release of a report and recommendations by the Commissioner of Official Languages on the use of the Internet by federal institutions, the Commission took the initiative of redesigning its Web site to provide information of comparable quality and accessibility in both official languages. As a result, the Commission made the Commissioner of Official Languages' Merit List of Positive Achievement. We were cited as "An exemplary result" in the Commissioner's 2000–2001 Annual Report.

In March 2000, the Government of Canada tabled in Parliament its plan for improving and modernizing management practices in the public service. The report, entitled *Results for Canadians,* puts citizens' needs at the centre of all federal activities, programs and services; highlights the importance of sound public service values; focuses on achieving results; and promotes discipline, accountability and value-for-money in the use of public funds. I believe that the Commission is well advanced in realizing the government's vision.

Our new tripartite business line structure puts the needs of our clients first and promotes timely, cost-effective service delivery. Our new Web site helps speed service delivery while enhancing transparency and accountability. Our revamped cost recovery structure stresses fairness, consistency and predictability. And our redesigned screening and dispute resolution processes will bring greater openness and efficiency to these procedures while helping to build relationships of trust, mutual respect and understanding with our clients.

Looking ahead, the Commission has some challenges to meet in the planning period. Our focus will be the health and safety of workers, education and prevention with claimants, and the client outreach program with our provincial and territorial partners, with respect to the detection of unfiled claims. We will also continue to work with our Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) partners on the international harmonization of hazard communication requirements.

The number of claims registered this year has once again increased. Consequently, so has the claims backlog. Our goal is to gradually reduce and ultimately eliminate the backlog over the next five years, starting April 1st, 2001. We are in the process of adding to our operations staff in an effort to address this backlog.

We plan to continue enhancements to our Web site to educate chemical companies on how to complete a material safety data sheet (MSDS). As an element of our government on-line strategy, we are examining options for e-payment and e-filing in the context of certain challenges with respect to security and monetary conversion.

To consolidate the work already accomplished and to address the full scope of comptrollership, including risk management and integrated performance measurement, we intend to embark on the modernizing comptrollership initiative during fiscal 2002–2003 with the establishment of a project management office.

These and other changes planned for 2002–2005 are all guided by the Commission's core values: timeliness, accessibility, transparency, quality, consistency, competence, respect and fairness.

Today, the Commission is a well-performing modern organization and we look forward to a vibrant and prosperous future. I feel very positive about the work this Commission has completed during renewal and know that we can continue to make an important contribution in the occupational health and safety community.

Weldon Newton
President and Chief Executive Officer

Management Representation Statement

Report on Plans and Priorities 2002–2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002–2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Hazardous Materials Information Review Commission.

To the best of my knowledge the information in this document:

- Accurately portrays the organization's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the Preparation of the 2002–2003 Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance and procedures used for the RPP production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board (TB) Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

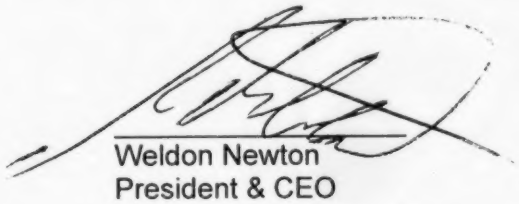

Weldon Newton
President & CEO

February 11, 2002
Date

II Raison d'être

Agency Context

In Canada, the handling and storage of hazardous chemicals in the workplace is controlled by the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), a wide array of legislation, regulations and procedures at various levels of jurisdiction that binds suppliers and employers alike. Established in 1988 through a consensus of labour, industry and government, the goal of WHMIS is to reduce illnesses and injuries resulting from the use of hazardous materials in the workplace.

WHMIS requires manufacturers and suppliers to provide employers with information on the hazards of chemicals produced, sold, or used in Canadian workplaces. It prescribes cautionary labelling for containers of controlled products, as defined in the *Controlled Products Regulations* (CPR), as a condition of sale and importation, and requires suppliers of those products to provide material safety data sheets (MSDSs). Information required to be shown on a product's MSDS includes the disclosure of all hazardous ingredients in the product, its toxicological properties, any safety precautions workers need to take when using the product, and treatment required in the case of exposure. Employers pass this information on to employees and institute worker training and education programs.

If a supplier or manufacturer wishes to withhold confidential business information—for example, the identity or concentration of one or more hazardous ingredients in its product—it applies to the Commission for an exemption from the requirement to list such ingredients on the MSDS. We allow suppliers to meet their WHMIS obligations without disclosing critical proprietary information, when the claim for exemption is determined to be valid.

The Hazardous Materials Information Review Commission (HMIRC) was created as an independent agency in 1987 by proclamation of the *Hazardous Materials Information Review Act* (HMIRA). The Commission is accountable to Parliament through the Minister of Health. It is a small but important public sector institution charged with providing the trade secret mechanism within the WHMIS.

HMIRC makes decisions on the compliance of MSDSs and labels within WHMIS' regulatory and legislative requirements. As a direct result of its work, national and international chemical companies have been afforded the ability to protect their industrial intellectual property assets. At the same time, the Commission's efforts to review MSDSs and labels and ensure the disclosure of accurate health and safety information about hazardous chemicals, have directly contributed to a reduction in the risk of workplace-related illness and injury.

HMIRC plays a pivotal role in providing a mechanism whereby trade secret formulations can be maintained by industry while ensuring that full hazard disclosure can be afforded to workers in the workplace. The Commission's efforts must result in a fair balance between the right of workers to be informed about the

hazards of the chemicals to which they are exposed and the right of suppliers and employers to protect their bonafide trade secret information. Success in this dual-role framework requires that the Commission balances the tension inherent in providing a service of commercial value to industry on the one hand, and being an advocate for worker health and safety on the other. This dual-challenge continues to define HMIRC's essential role in Canadian society.

The Commission's clientele consists of a number of WHMIS stakeholders: suppliers and employers in the chemical industry who wish to protect their trade secrets from being disclosed on MSDSs or labels; employers who rely on supplier MSDS information to prepare their own workplace MSDSs and training programs; and labour representing all workers who are exposed to these products.

Our Mandate

Under the authority of the HMIRA and the provincial and territorial occupational health and safety acts, the Commission is an administrative agency charged with carrying out a multi-faceted mandate:

- to formally register claims for trade secret exemptions, and issue registry numbers;
- to issue decisions on the validity of claims for exemption using prescribed regulatory criteria;
- to make decisions on the compliance of MSDSs and labels within the WHMIS requirements as set out in the *Hazardous Products Act* (HPA) and *Controlled Products Regulations* (CPR) and various provincial and territorial occupational health and safety acts; and
- to convene independent, tripartite boards to hear appeals from claimants or affected parties on decisions and orders issued by the Commission.

Our Mission

As a vital and independent agency, the mission of HMIRC is to:

- ensure a balance between industry's right to protect confidential business information and the right of employers and workers to know about the hazardous materials they deal with in the workplace;
- provide a trade secret mechanism within WHMIS;
- resolve complaints and disputes impartially, fairly and promptly through statutory or alternate means.

III Plans and Priorities by Strategic Outcome

Strategic Outcome 1 — Total Planned Spending $578,000

Provide Canadians with protection of valid confidential business information concerning suppliers' or employers' hazardous products.

To be demonstrated by:

- Client services providing information and assistance to suppliers or employers.
- Screening officers or delegate issuing registry numbers.
- Screening officers granting/denying the claim for exemption.

Client Services Business Lines

Client Services administers the process used by suppliers and employers who wish to protect confidential business information, while still meeting health- and safety-related disclosure obligations under WHMIS. We formally register claims for exemption, issue registry numbers, and ensure the security of all claim-related information.

Screening officers decide on claim validity by reviewing claimant information in support of the claim against regulatory criteria, taking into account any representations received from affected parties. These various activities are based on the Commission's mandate as set out in the HMIRA and associated regulations.

Client Services also provides general advice and guidance to claimants (suppliers, producers, distributors, employers) as well as other stakeholders. This is carried out primarily on an ad hoc basis; however, we also include proactive outreach strategies in our program so as to communicate our mandate, industry-related regulatory requirements, etc., to as many stakeholders as possible.

Client Services collaborates closely with the MSDS Compliance business line, both in its ongoing work and on special projects.

Once a claim is submitted, Client Services carries out a pre-registration check. The claim is then registered, and a registry number is issued. Claim registration allows the company to import or sell their product while the various decision-making processes are carried out within the Operations Branch. In this way, importing/selling disruptions are minimized, thereby maintaining product availability and access.

A claimant may decide to withdraw a claim at various stages of the registration or review process.

Reasons for Withdrawal of Claims

- The product was never sold in Canada.
- The product is no longer being sold in Canada.
- The confidential business information ingredient(s) has (have) been removed from the product formulation.
- Former confidential business information ingredient(s) is (are) now being disclosed on the MSDS.
- There has been a change in product ownership.

To afford an affected party an opportunity to make a representation to us with respect to any claim, a Notice of Filing must be published in Part I of the *Canada Gazette* outlining the basic characteristics of each registered claim.

Based on their assessment of the information submitted by the claimant and any representation received from an affected party, screening officers review the claim for exemption against the regulatory criteria and decide whether the claim is valid.

Plans and Priorities
The Commission has developed the following service standards as a means of measuring its performance in various areas of its work:

- Client Services will strive to respond to telephone enquiries within 48 hours and to written enquiries within a week. We expect to deal with approximately 100 enquiries annually during the planning period.

- Following a pre-registration check, claims will be registered within seven days after receipt of the completed claim, provided all the needed information has been included. At the request of a claimant, the Client Services will register a claim in as little as 48 hours if the submission is in order. We expect to register approximately 300 claims annually during the planning period.

Screening officers will decide on the validity of claims for exemption, at a time concurrent with their determination of the compliance of the material safety data sheet associated with the claim (see also Strategic Outcome 2).

In addition to the day-to-day tasks outlined above, we will continue our program of renewal in Client Services by implementing the measures set out in the *Blueprint for Change* and the *Workplan*, as follows:

- Offer a workshop in the 3rd quarter as a means of promoting full communication with our tripartite stakeholders (government, industry and labour) in areas such as claim processing in general and changes to the cost recovery fee structure.
- Develop opportunities for joint initiatives with our WHMIS partners, both in Canada and abroad, who have similar interests and objectives.
- Launch a voluntary MSDS compliance program for claimants, which will afford claimants an opportunity to remedy obvious technical shortcomings in their MSDSs prior to the formal review by the screening officer.
- Upon the promulgation of regulatory amendments, implement the new cost recovery fee structure, which will recover costs associated with work done that is considered private benefit to industry.
- Propose amendments to the HMIRR to make it easier for claimants to demonstrate that certain information pertaining to their products is, in fact, a legitimate trade secret that should remain confidential.
- Maximize our impact on workplace health and safety by conducting market studies on unfiled claims, continue with our outreach efforts directed at the chemical industry, and maintain currency with international trends.
- Develop and enact policies and procedures designed to prevent misunderstandings and disputes between HMIRC and its clients.
- Work to inform other regulatory and/or registry agencies of government about our services and expertise.
- Increase our investment in the training and development of our employees to improve their awareness of—and ability to respond to—the needs of our clients.

Major adjustments
There are a number of new initiatives, including ones which involve regulatory amendments, which will present challenges in terms of staff training and claimant communications. These are (i) the new cost recovery fee schedule; (ii) the MSDS Pre-assessment Program; and (iii) a revised claim for exemption application form, which will reduce the amount of mandatory claimant information required to support a claim for exemption.

Key partners and relationships
HMIRC collaborates with Human Resources Development Canada (HRDC), which has responsibility for the administration of occupational safety and health (OSH) programs mandated by the *Canada Labour Code ()*; and with Justice Canada, on which the Commission relies for legal advice on various issues.

The Commission endeavours to build partnerships with provincial (OSH) agencies (namely, Departments of Labour and Worker Compensation Boards). OSH co-ordinators in the provinces and territories work on the front lines of both the WHMIS

and HMIRC programs, and their knowledge and expertise are invaluable to the Commission. For its part, HMIRC is looking for ways to help its OSH partners increase chemical companies' compliance with WHMIS and identify unfiled claims that should be referred to the Commission.

Major factors: challenges and risks
In cases where trade secret hazard ingredient information is withheld from a material safety data sheet for a workplace controlled product, yet the supplier or employer has not filed a claim for exemption with the Commission, workers' right to know about various chemical hazard information is being compromised. The identification of unfiled claims, and the initiation of necessary corrective action, is not within the mandate of the Commission; rather, this responsibility rests with provincial/territorial OSH agencies.

Within the Client Services business line, screening officers review claims for exemption and decide on claim validity. Over the past few years, a backlog of claims to be processed has accumulated at the Commission. For a full discussion of this backlog and the remedial measures which have been taken, please refer to page 11.

Rationale
Client Services activities are related to statutory obligations set out in the HMIRA and the HMIRR. In terms of the work being carried out under the Commission's renewal and re-engineering initiative, commitments outlined in the *Blueprint for Change* and associated *Workplan* documents, are being met.

Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 2001–2002		**Planned Spending 2002–2003**		Planned Spending 2003–2004		Planned Spending 2004–2005	
$	FTE	**$**	**FTE**	$	FTE	$	FTE
582	8	**578**	**8**	578	8	485	7

Monitoring
Claim registration activity is monitored through the application of service standards, while progress against the claim processing backlog such as the determination of claim validity, will be tracked on a monthly basis, with regular reports to Treasury Board. Client Services Survey Questionnaires are mailed out regularly to chemical companies who file claims for exemption, giving them an opportunity to rate their degree of satisfaction with the service they've received from the Commission, and to offer any suggestions for improvement. The Commission's Council of Governors also plays a role in the monitoring of various Client Services activities, including the backlog, and maintains a particular interest in those matters related to the organization's *Blueprint for Change* and the associated *Workplan*.

Strategic Outcome 2 — Total Planned Spending $1,978,000

Provide Canadians with workers that are knowledgeable about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption.

To be demonstrated by:

- Ensuring compliance of MSDSs and labels, and where non-compliance is found, issue formal orders to bring about corrections.

MSDS Compliance Business Line

MSDS Compliance is the Commission's "scientific arm". It helps ensure that workers know about the hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption. The Commission reviews the related MSDSs and, in some cases, labels, to make certain that they provide appropriate health and safety information and guidance to comply with WHMIS requirements, based on the HPA, the CLC, and provincial and territorial occupational health and safety legislation. In each case, scientific evaluators review the most recent scientific information relevant to each of the products and/or its ingredients, and their known health and safety hazards. They provide advice to screening officers, who decide whether the MSDS complies with regulations.

At the conclusion of the MSDS review process, a formal Statement Decision is forwarded to the claimant. If the MSDS does not meet requirements, the screening officer issues a formal order for its revision and follows up to ensure compliance. All orders specify the period during which various changes must be made if the product is to continue to be sold in Canada. Since the Commission first began this activity in 1990–1991, some 95% of the MSDSs reviewed have been found non-compliant with the WHMIS requirements.

A Notice is published in the *Canada Gazette* to make public the decisions and orders issued by the screening officer, and to initiate the time during which the claimant and affected parties may appeal the decisions or orders. If no appeal is filed, the claimant must provide a copy of the amended MSDS to the screening officer, who reviews it to ensure compliance with the order.

Plans and Priorities

HMIRC will review and verify the compliance of MSDSs and, in some cases, labels, associated with claim-related hazardous products. Where MSDSs and labels are found to be non-compliant, formal orders will be issued to claimants to have them corrected.

In addition to its day-to-day tasks outlined above, HMIRC will continue its program of renewal by implementing the measures set out in the *Blueprint for Change* and the accompanying *Workplan*. During the current planning period we will focus on

the following initiatives relative to its MSDS Compliance business line:

- We will eliminate cost recovery associated with MSDS compliance work done in the public interest, in the context of Treasury Board's Cost Recovery and Charging Policy.
- We will identify and develop opportunities for joint initiatives with WHMIS partners, both in Canada and abroad, who have similar interests and objectives.
- We will increase our investment in the training and development of our staff to ensure that they remain current on scientific and toxicological developments in the field of workplace chemical health and safety and are able to provide a high standard of service.
- We will propose amendments to the HMIRA to allow screening officers to enter into a Compliance Measures Agreement with claimants, whereby claimants undertake to voluntarily bring MSDSs into compliance rather than being compelled by an order of the screening officer to do so.
- We will continue to be proactive in WHMIS tripartite policy/interpretation analysis and development, and we will do more to communicate the results to claimants and the chemical industry as a whole.

Major adjustments
Depending on the timing of the promulgation of proposed statutory amendments to enable the implementation of the Compliance Measures Agreement program, staff training and claimant communication initiatives will be necessary to implement this new voluntary approach to MSDS compliance.

Key partners and relationships
Because WHMIS is an integrated activity that spans many jurisdictions, the Commission works closely with its many partners in government, industry and labour.

We maintain close ties to Health Canada (HC), which bears ultimate responsibility for administering the HPA. Our relationship with HC's WHMIS Division, which coordinates the development of WHMIS policy and strives to ensure that the program is applied consistently in all jurisdictions, is particularly important. We also liaise with the WHMIS Division on matters related to the international harmonization of hazard communication requirements.

In the past, HMIRC contracted out some aspects of its work related to chemical hazard assessment to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS). Located in Hamilton, Ontario, CCOHS is a federal agency under HRDC. Our relationship with the Centre is important because of the potential for CCOHS to provide us with much-needed assistance at a time when workloads have significantly increased.

Some members of our staff represent the Commission on two important WHMIS-related stakeholder groups. The Current Issues Committee is tripartite, consisting of representatives from industry, labour, as well as federal, provincial and territorial governments, which meets to consider ad hoc WHMIS policy and interpretation matters. The Intergovernmental WHMIS Coordinating Committee consists of federal, provincial and territorial representatives from occupational safety and health regulatory agencies, and its primary objective is to enhance the uniformity of WHMIS inspection, enforcement and policy interpretation across the country.

Major factors: challenges and risks
Historically, HMIRC has received on average 200 new claims for exemption each year. In 1999–2000, however, the Commission received almost twice that number of claims (394), and these higher volume trends have continued into 2001–2002. This unprecedented increase in workload has created a backlog of approximately 900 claims.

In the fall of 2000 the Commission applied for and received additional financial support to help it address the backlog. HMIRC is applying the funds to hire additional staff to handle the projected increase in its workload and to reduce the size of the backlog over a five year period, which began April 1, 2001.

Among other things, HMIRC's plan for dealing with the backlog of claims calls for increasing the number of claims processed annually during the 5-year planning period from 200 to a high of 425 in year 3.

In 2001–2002, efforts continued to fill a number of vacant positions in the Operations Branch; however, due to a country-wide shortage of scientific/ toxicological personnel, coupled with intense competition within government for such resources, achieving a full complement of staff has taken significantly longer than anticipated. This has created a variance in terms of the targets set out in the 5-Year Backlog Reduction Plan, to the extent that a review of the Plan has been initiated.

Rationale
Activities in the MSDS Compliance business line are based on statutory obligations set out in the HMIRA and the HMIRR. The determination of MSDS compliance per se involves the application of the HPA and the CPR for supplier claims for exemption, as well as provincial and territorial OSH legislation where claims originate from an employer.

In terms of the work being carried out under the Commission's renewal and re-engineering initiative, commitments are being met that are outlined in the *Blueprint* for Change and associated *Workplan* documents.

Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 2001–2002		**Planned Spending 2002–2003**		Planned Spending 2003–2004		Planned Spending 2004–2005	
$	FTE	**$**	**FTE**	$	FTE	$	FTE
1,988	24	**1,978**	**24**	1,978	24	1,848	22

Monitoring
Progress against claim backlog, such as the preparation of advice documents and MSDS compliance, will be tracked on a monthly basis, with regular reports to Treasury Board and variance analysis, including time utilization against operational workplan objectives.

The Commission's Council of Governors plays a role in the monitoring of various MSDS Compliance activities, including the backlog, and maintains a particular interest in those matters related to the organization's *Blueprint for Change* and the associated *Workplan*.

Strategic Outcome 3 — Total Planned Spending $368,000

Provide Canadians a system that resolves disputes in a fair, efficient and cost-effective manner.

To be demonstrated by:

- Convening independent tripartite boards to hear appeals or disputes from claimants and/or affected parties on decisions and orders of the Commission.

Dispute Resolution Business Line

Dispute Resolution (DR) provides all parties involved in a claim with a range of options, including facilitated discussion, for dealing with any issues that may arise from decisions and orders of the Commission. It supplements and works in conjunction with the appeals process by identifying and resolving problems and complaints, where possible, before an appeal becomes necessary. The less formal DR process is frequently more expeditious and effective in satisfying all parties, and is less costly than an appeal. The Commission ensures an impartial, unbiased decision making process that encourages consensus agreements.

An appeal may relate to the compliance of a MSDS, the rejection of a claim, or to a request that confidential business information be disclosed in confidence to an affected party for occupational safety and health reasons.

Claimants have 45 days to launch an appeal from the date that the Commission's decision on a claim is published in the *Canada Gazette*; the length of the appeal process varies with the complexity of the case.

For each appeal filed, a Notice of Appeal is published in the *Canada Gazette* to provide affected parties with an opportunity to make representations to the appeal board.

The final outcome of the appeals process is a decision by the appeal board to dismiss the appeal and confirm the decisions or orders of the screening officer; or to allow the appeal and either vary or rescind the decisions or orders being appealed. A Notice of Decision, including the purport and reasons, is published in the *Canada Gazette*.

Plans and Priorities

HMIRC will convene independent tripartite boards to hear appeals and resolve disputes that arise from any of its orders and decisions. To date, 16 appeals have been filed on the decisions and orders rendered by screening officers. Nine appeals have been completed and seven were withdrawn by the claimant before the appeal board issued its final decision. Historically, 1% of claim submissions have resulted in an appeal; based on this figure, the Commission expects to hear three appeals annually during the planning period.

In addition to the day-to-day tasks outlined above, HMIRC will continue its program of renewal by implementing the measures set out in the *Blueprint for Change* and the *Workplan*. During the current planning period HMIRC will further develop the DR program by:

- establishing timetables, based on best practices and reasonable expectations, for the delivery of our services;
- establishing a complaint management system to deal with service complaints;
- systematically analysing decisions and orders of the Commission that have been successfully appealed to ensure that we are consistent in our decision making;
- soliciting feedback from our clients and sharing innovations and best practices related to the adjudicative/hearing process, in order to improve our services;
- further improving and streamlining the screening process by:
  - providing claimants with information about the Commission and its operations, especially the screening and appeal processes;
  - better briefing claimants at the pre-assessment stage on claims-related issues, including recent procedural changes and the voluntary compliance option.

- ➢ further improving and streamlining the appeal process by:
  - reviewing the appointment of appeal boards;
  - developing guidelines to assist appeal board members during procedural conferences;
  - creating a procedural manual for appeal board members;
  - providing appeal board members with formal training regarding appeals and tribunals;
  - developing guidelines for the content of the screening officer's Record;
  - developing evaluation and monitoring tools to assess the quality of our services and the effectiveness of the changes we've implemented under the DR program;
  - proposing amendments to the statute to allow the Commission to play a role in appeal hearings (for example, to clarify factual information).
- ➢ seeking additional funding from Justice Canada DR fund in order to:
  - develop guidelines and training plan for the implementation of the DR process;
  - design and develop a course outline and course material;
  - train staff, nominees and members to deal with DR process and related issues.

Major adjustments

When HMIRC set out to redesign its approach to handling disputes between itself and its clients (one of its renewal commitments), it realized that as well as improving the appeal process—the end stage of disagreements—it would also have to examine upstream events, those of the screening process, which is where many problems start.

Throughout the spring and summer of 2000, HMIRC worked with its WHMIS partners and stakeholders to analyse its current practices and to develop ideas for a comprehensive DR process that would include and complement the appeal process. The results of these labours are summarized in a document entitled *Conceptual Framework for Resolving Disputes*. The *Framework* outlines a set of proposed changes to the existing screening and appeal processes aimed at simplifying them and making them more transparent, cost-effective, fair and participatory—in short, more client-oriented.

HMIRC's Council of Governors approved the *Framework* in October 2000, giving the Commission a green light to finish developing the process. HMIRC is now preparing the administrative and legislative changes, guidelines and training programs needed to put its ideas into practice.

Key partners and relationships
When necessary, the Commission convenes independent tripartite boards to address appeals or disputes from claimants or affected parties as early and effectively as possible. These appeal boards are made up of representatives from the Commission's tripartite clientele of WHMIS stakeholders: industry (suppliers and employers in the chemical industry who wish to protect their trade secrets, and employers who rely on supplier MSDS information to prepare their own workplace MSDSs and training programs); labour, representing the workers who are exposed to these products; and the federal, provincial and territorial governments.

Major factors: challenges and risks
The new DR process, which is the responsibility of HMIRC's DR business line, focusses not only on resolving disputes through an effective appeal process, but on preventing disputes from arising in the first place, and developing ways to resolve them—fairly, quickly and cost-effectively—when they do. The keys to the latter function are openness and communication. Both the remodelled screening and appeal processes feature more frequent contacts with claimants and appellants, through phone calls and conferences—particularly in early stages—to brief them on policies, roles and procedures, to answer questions, and to create opportunities for the kinds of interactions that promote understanding and trust. Both processes emphasize the need to share information, to encourage clients' participation and to identify problems early, before they become serious. For difficult cases, DR works to provide all parties with options for resolving the dispute in a non-adversarial, collaborative and informal atmosphere.

Proposed key changes to the screening process include:

- As a result of the pre-assessment stage, guidance in identifying possible non-compliance items on MSDSs will be provided to claimants who in turn will be granted opportunity to amend the MSDS, prior to the start of the formal review.
- HMIRC proposing amendments to the legislation to allow claimants to enter into compliance measures agreements, in order to bring the MSDS into full compliance, as an alternative to a formal order.
- Prior to issuing the final order, the claimant will be provided with a draft order, for review and/or discussion, to ensure it is understandable and that any other issues as to form, are clarified.

Proposed key changes to the appeal process include:

- Allowing the Commission to play a role in appeal hearings to provide factual clarification of information.
- Measures designed to simplify the current appointment process for appeal board members: for example, appointing a three-member panel for a longer period, or reducing the number of nominees on lists of potential board members.

- Providing appeal board members and appellants with a procedural manual that sets out the regulatory context, the screening process, and information on how the appeal process works, has worked and can work.
- Measures to maximize the effectiveness of procedural conferences.

Rationale
Continued support for the implementation of the DR initiative designed to assist the Commission in carrying out its statutory mandate more effectively and efficiently. Involves both dispute prevention and early resolution of disputes through non-litigious means, to reduce formal appeals.

The Commission is aware of the fact that the earlier disputes are resolved, the sooner the MSDSs will meet compliance standards which translates into improved safety in the workplace.

Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 2001–2002		**Planned Spending 2002–2003**		Planned Spending 2003–2004		Planned Spending 2004–2005	
$	FTE	**$**	**FTE**	$	FTE	$	FTE
368	2	**368**	**2**	368	2	368	2

Monitoring
The Commission will develop monitoring tools to assess the quality of the service and the effectiveness of the changes implemented in the appeals process, through the DR initiative. These tools will be aimed at:

- Assessing client expectations and satisfaction rates, through surveys, direct contact with participants and performance measurement indicators.
- Setting service standards.
- Communicating service and quality standards to clients.

IV Organization

Relationship between Strategic Outcomes and Business Lines

Business Lines	Strategic Outcomes 2002–2003			Total
	Protection of valid confidential business information concerning hazardous products	Worker knowledge about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption	Providing a system that resolves disputes in a fair, efficient and cost-effective manner	
Client Services	578,000	—	—	578,000
MSDS Compliance	—	1,978,000	—	1,978,000
Dispute Resolution	—	—	368,000	368,000

Accountability

The Commission is governed by a Council of Governors, whose members represent workers, suppliers and employers, and the federal, provincial and territorial governments. The Council makes recommendations to the Minister of Health on matters such as changes to the procedures used to review claims for exemption or to hear appeals, and applicable fees.

The President and CEO is appointed by the Governor in Council and, as the Commission's Chief Executive Officer, has the authority and responsibility to supervise and direct the organization's work on a day-to-day basis. The President is accountable to the Council of Governors and the Minister of Health.

The Vice-President of Operations has the authority and responsibility to supervise and direct work within the MSDS Compliance and the Client Services business lines.

The Vice-President of Corporate Services and Adjudication, who is also the Chief Appeals Officer, has the authority and responsibility to supervise and direct the work within the DR business line and Corporate Services.

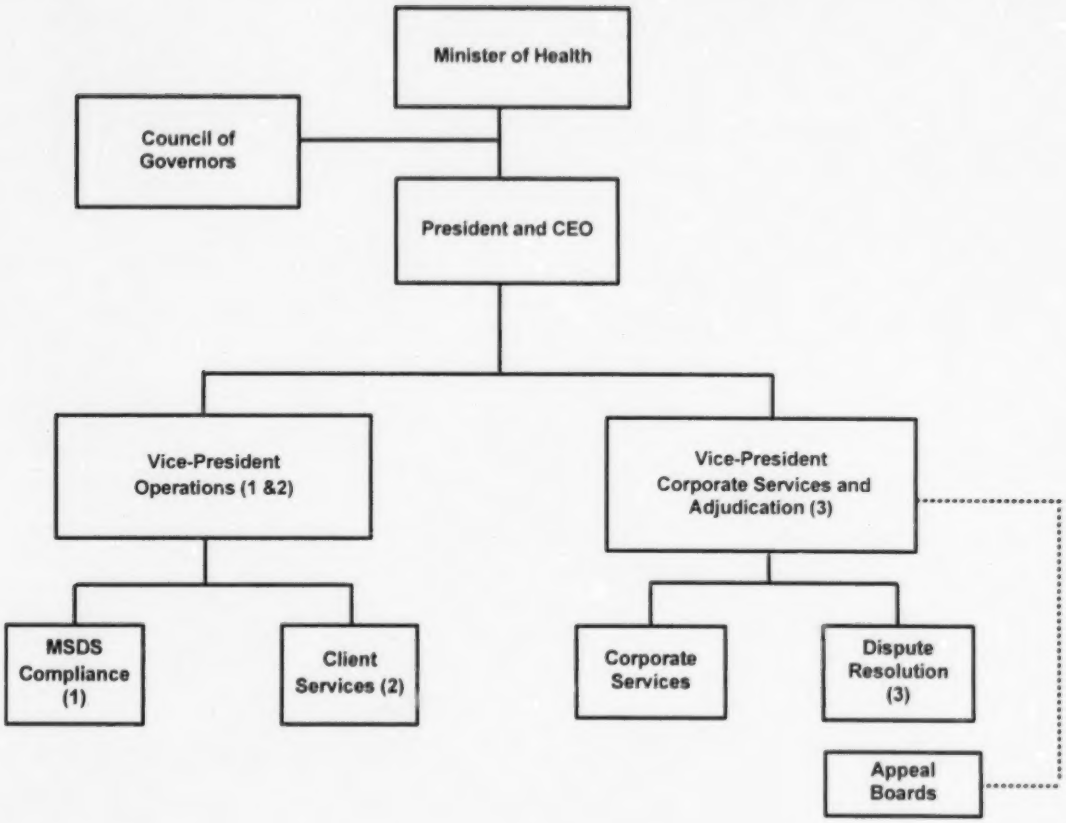

Business Line Titles	2002–2003 Planned Spending ($ thousands)	FTE
1. MSDS Compliance	1,930	24
2. Client Services	572	8
3. Dispute Resolution	368	2

Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2001–2002*	**Planned Spending 2002–2003**	Planned Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005
Budgetary Main Estimates (gross)	2 870	**2,924**	2,924	2,701
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates	2 870	**2,924**	2,924	2,701
Adjustments**	68	**0**	0	0
Net Planned Spending	2,938	**2,924**	2,924	2,701
Less: Non-Respendable revenue	800	**800**	800	800
Plus: Cost of services received without charge	120	**120**	120	120
Net Cost of Program	2,258	**2,244**	2,244	2,021

Full Time Equivalents	34	**34**	34	31

* Reflects the best forecast of the total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.

V Annexes

Annex 1 – Sources of Non-Respendable Revenue

Non-Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2001–2002	**Planned Revenue 2002–2003**	Planned Revenue 2003–2004	Planned Revenue 2004–2005
Material Safety Data Sheet Compliance	0	**0**	0	0
Client Services: Claim Registration Fees	800	**800**	800	800
Dispute Resolution	0	**0**	0	0
Total Non-Respendable Revenue	800	**800**	800	800

Annex 2 – Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus adjustments)	2,553
Plus: Services received without charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	350
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	385
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	0
Safety and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0
Less: Non-Respendable Revenue	800
2002–2003 Net cost of Program	2,488

Annex 3 – Government-wide and Horizontal/Collective Initiatives

Renewal

HMIRC has completed its third and final year of program renewal. The process, begun in January 1999, is designed to transform the Commission into a more client- and results-based organization dedicated to meeting its clients' changing needs efficiently and cost-effectively. It has also responded to the principles outlined in the Treasury Board Secretariat document entitled *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada*.

HMIRC laid out its renewal agenda in two key documents: *Commission Renewal: Blueprint for Change*, which establishes the guiding principles of renewal and maps the direction of change; and an accompanying *Workplan*, which enumerates the actions needed to realize the *Blueprint*'s vision. That vision is best expressed by the eight principles that form the cornerstones of renewal and the benchmark against which the Commission's activities are measured: timeliness, accessibility, transparency, quality, consistency, competency, respect and fairness.

The *Blueprint* and the *Workplan* was developed in consultation with the Commission's stakeholders. Both publications were approved by the Commission's Council of Governors and by the Minister of Health, and both have been published and distributed to stakeholders as evidence of the Commission's commitment to change.

Many of the *Blueprint*'s 29 strategic measures have been implemented through administrative and procedural changes; others will require regulatory or statutory changes (see Regulatory and Legislative Initiatives below).

Cost Recovery

One important objective of the Commission's strategic renewal initiative was to update our cost recovery structure to bring it into line with the Treasury Board of Canada's current Cost Recovery and Charging Policy.

From the first, the government intended that the registration fees collected by the Commission would cover the full cost of operating the Commission. HMIRC has been charging fees since 1988. Its cost recovery initiative pre-dates the first cost recovery policy issued by Treasury Board Secretariat in 1989. When Cabinet established HMIRC in 1987 with cost recovery targets set at 100% of program costs, no consideration had been given to distinguishing between public good and private benefits derived from the Commission's activities. In addition, workload assumptions established at that time never materialized and the Commission has never attained 100% self-funding. The actual cost recovery level has remained between 25-30% of operating costs. This has resulted in chronic revenue shortfalls beyond the Commission's ability to manage. As a consequence, HMIRC has sought, and received from its inception, additional annual funding from Treasury Board to operate its program.

A key feature of current Cost Recovery and Charging Policy is the distinction it draws between public and private good. A private good is one that primarily benefits an identifiable individual or organization, whereas a public good accrues to Canadians in general. Federal departments and agencies may charge for services that confer a private—but not a public—good. In particular, there should not be a charge for services that provide Canadians with information about dangers to health, public safety or protection of the environment. Departments must work with their clients to determine an appropriate division between public and private benefits.

Over the past year, we reviewed our cost recovery policy, examining the records of more than 1,000 claims to determine grouping characteristics, fee profiles and related factors. After conferring with clients, we drafted a proposed new fee schedule that would meet our goals. We propose to charge user fees for services rendered through our Client Services (which generally provide a private benefit to industry), while eliminating fees for services related to MSDS Compliance (which are performed in the public interest).

The revised fee schedule will protect program integrity, minimize the costs charged to clients, and make cost recovery practices more consistent, fair, transparent, and simpler to administer.

Government On-Line

Government On-Line (GOL) is the federal government's multi-year project to provide Canadians with electronic Internet access to federal information and services 24 hours a day, 7 days a week. The program's goals are to improve service delivery to Canadians, to increase citizens' participation in government, to make the government more transparent and responsive to Canadians, and to spur Canada's participation in the global e-commerce marketplace.

Many of the strategic initiatives of HMIRC's renewal plan envisioned using the Internet to deliver the Commission's programs and services more efficiently and effectively. HMIRC extended its plan to incorporate the government's GOL vision. HMIRC's "Government On-Line Plan" describes how the Commission will implement, in three stages, the government's GOL strategy. In addition, HMIRC is an element in the Canada Health Portal currently under the developmental lead of HC.

HMIRC proudly launched its Web site on March 1, 2000. The site, which was developed in consultation with HMIRC's clients, provides information about the Commission and its services, and instructions for filing claims and appeals. HMIRC's publications and forms are available for viewing or downloading in a variety of formats. The site also features e-mail access with automatic acknowledgement, basic search capabilities, links to related sites, and a "What's New" page to keep visitors abreast of recent developments and activities at the Commission.

The site was designed to comply with Treasury Board Secretariat's Common Look and Feel Guidelines, to facilitate use by the disabled, and to respect both the letter and the spirit of the *Official Languages Act*. Indeed, HMIRC's Web site achieves so much with such limited resources that it has been cited as a model for other departments and agencies to follow and showcased at several government workshops.

HMIRC is further developing the site to increase its functionality and features. Plans are under way to build in capacity for on-line filing of claims (e-filing) and fee payment (e-commerce). Also on the drawing board are advanced security and search capabilities, Internet forums, an electronic databank of toxicity profile summaries, a list of common MSDS errors, and templates and standard wording for MSDSs.

To further increase its accountability and transparency as a public service organization, and to encourage comments and participation by its WHMIS partners and stakeholders, the Commission has committed to posting all newly developed policies, regulations and procedures on its Web site.

Regulatory and Legislative Initiatives

Legislation and Regulations	Planned Results
Hazardous Materials Information Review Act	HMIRC is proposing fundamental legislative changes to the statute to bring it in line with changes resulting from the Commission's strategic renewal initiative. This will include proposing an attestation approach to claim validity, permitting Compliance Measures Agreements with claimants and allowing HMIRC official participation in the appeal process. HMIRC is also proposing minor, technical amendments to the Act that will clarify the intent of the legislation and ensure, among other things, the equivalence of English and French texts.
Hazardous Materials Information Review Regulations	In 2002–2003 HMIRC will propose additional changes to permit streamlined procedures for reviewing claims and to reflect the outcome of HMIRC's cost-recovery review and its new fee schedule.
Hazardous Materials Information Review Act Appeal Board Procedures Regulations	The Act and Regulations will be updated to better reflect the Commission's streamlined appeal process, which includes, among other things, measures aimed at maximizing the effectiveness of procedural conferences.

Collective Initiatives

In its ongoing effort to become more efficient, HMIRC has launched a number of initiatives designed to trim its operating costs. For example, the Commission has entered into a Health Portfolio Partnership Agreement with HC. Under this arrangement HC provides HMIRC with a variety of corporate services, including human resource management, financial services, information technology services and real property management.

As well, HMIRC has an arrangement with the Department of Justice for the provision of legal services. The Department established a multi-client group to provide legal services, on a cost-recovery basis, to small agencies, including HMIRC.

The Commission is an active member of the Small Agency Administrators' Network and the Federal Agencies Forum. These organizations provide members with a forum for discussing, among other things, ways to ensure that federal initiatives are implemented efficiently and effectively. As well, members can collaborate in finding ways to meet their special resource needs and to turn to their advantage the fundamental differences that distinguish them from more conventional departments.

Modern Comptrollership

The President strongly supports the integration of Comptrollership Modernization principles in our management improvement agenda. Inherent to the renewal of HMIRC is the inculcation of a new values-based culture of service delivery, accountability, and modern administration. To consolidate the work already accomplished and to address the full scope of comptrollership, including risk management and integrated performance measurement, we intend to embark on the Modernizing Comptrollership Initiative during fiscal 2002–2003 with the establishment of a Project Management Office. The first step will be to conduct a capacity assessment to establish a baseline against which progress can be measured and to determine areas requiring priority attention. Following the capacity check, an action plan will be developed to address priority areas and to put in place the mechanisms and systems required to ensure ongoing and continuous comptrollership improvement and reporting. An internal/external communication plan will be established and implemented. The Project Management Office will be phased-out once the essential capacity for modern comptrollership is established throughout the organization.

To find out more about the Commission and its work, please click here to bring you to our Web site or visit us at: www.hmirc-ccrmd.gc.ca.

Annex 4 – Links to Other Sites

Link	URL Address
Canada Gazette	http://canada.gc.ca/gazette/gazette_e.html
Canada Labour Code (CLC)	http://laws.justice.gc.ca/en/L-2/index.html
Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS)	http://www.ccohs.ca
Commission Renewal: *Blueprint for Change*	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/0007/0001_e.htm
Commission Renewal: *Blueprint for Change – Workplan*	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/0007/0001_e.htm
Controlled Products Regulations (CPR)	http://laws.justice.gc.ca/en/H-3/SOR-88-66/index.html
Council of Governors	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/0008/0003/0001_e.htm
Department of Justice Canada	http://canada.justice.gc.ca
Department of Justice Canada: Dispute Resolution	http://canada.justice.gc.ca/en/ps/drs/reglement.html
Government of Canada – Government On-Line	http://www.gol-ged.gc.ca
Governor in Council	http://publiservice.pco-bcp.gc.ca
Hazardous Materials Information Review Act (HMIRA)	http://laws.justice.gc.ca/en/H-2.7/text.html
Hazardous Materials Information Review Act (HMIRA) *Appeal Board Procedures Regulations*	http://laws.justice.gc.ca/en/H-2.7/SOR-91-86/124021.html
Hazardous Materials Information Review Regulations (HMIRR)	http://laws.justice.gc.ca/en/H-2.7/SOR-88-456/index.html
Hazardous Products Act (HPA)	http://laws.justice.gc.ca/en/H-3/index.html
Hazardous Materials Information Review Commission (HMIRC)	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca
Health Canada (HC)	http://www.hc-sc.gc.ca

Link	URL Address
Human Resources Development Canada (HRDC)	http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Material Safety Data Sheet (MSDS)	http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/ehd/psb/whmis/msds.htm
Official Languages Act	http://www.ocol-clo.gc.ca
Treasury Board of Canada Secretariat	http://www.tbs-sct.gc.ca
Treasury Board of Canada Secretariat: Common Look and Feel for the Internet	http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_e.asp
Treasury Board of Canada Secretariat: *Cost Recovery and Charging Policy*	http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/opepubs/tb_h/crp_e.html
Treasury Board of Canada Secretariat: Modern Comptrollership	http://www.tbs-sct.gc.ca/report/mmpa-emqm/mc-mfc_e.html
Treasury Board of Canada Secretariat: *Results for Canadians – A Management Framework for the Government of Canada.*	http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_bro_e.html
Treasury Board of Canada Secretariat: The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS)	http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/PRAS_Guideline.html
WHMIS	http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/ehd/psb/whmis.htm

BUDGET DES DÉPENSES

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-80

ISBN 0-660-61790-0

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information Review Commission

Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

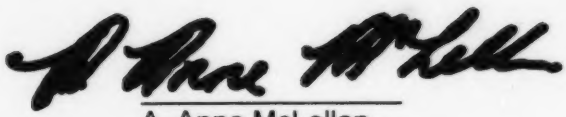

A. Anne McLellan
Ministre de la Santé

Table des matières

I Message du directeur général et déclaration de la direction 1
Message du directeur général 1
Déclaration de la direction 3

II Raison d'être 4
Contexte 4
Notre mandat 5
Notre mission 5

III Plans et priorités par résultat stratégique 7
Résultat stratégique 1 7
Secteur d'activité des Services à la clientèle 7
Plans et priorités 8
Principaux rajustements 10
Principaux partenaires et liens 10
Principaux facteurs : défis et risques 10
Justification 11
Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP) 11
Suivi 11
Résultat stratégique 2 11
Secteur d'activité de la Conformité des fiches signalétiques 12
Plans et priorités 12
Principaux rajustements 13
Principaux partenaires et liens 13
Principaux facteurs : défis et risques 14
Justification 14
Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP) 15
Suivi 15
Résultat stratégique 3 15
Secteur d'activité du Règlement des différends 15
Plans et priorités 16
Principaux rajustements 17
Principaux partenaires et liens 18
Principaux facteurs : défis et risques 18
Justification 19
Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP) 19
Suivi 20

IV Organisation 21
Lien entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité 21
Reddition de compte 21
Dépenses prévues du Conseil 23

V Annexes 24
Annexe 1 – Sources de recettes non disponibles 24
Annexe 2 – Coût net du programme pour l'année budgétaire 25
Annexe 3 – Initiatives pangouvernementales et horizontales/collectives 26
Renouvellement 26
Recouvrement des coûts 26
Gouvernement en direct 27
Initiatives de réglementation et de législation 29
Initiatives collectives 29
Modernisation de la fonction de contrôleur 30
Annexe 4 – Autres liens 31

AVIS AU LECTEUR

Fidèle au projet Gouvernement en direct, nous avons inséré des liens électroniques aux sections pertinentes du Rapport pour permettre au lecteur de consulter d'autres sites renfermant des informations plus détaillées sur des sujets d'intérêt. Pour le lecteur qui consulte la copie papier du Rapport, nous avons inclus à l'annexe 4, une liste complète des liens électroniques se retrouvant dans le Rapport.

I Message du directeur général et déclaration de la direction

Message du directeur général

Il me fait plaisir de soumettre au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes le rapport sur les plans et priorités du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses pour 2002-2003.

L'objectif du Conseil, pour la période de planification 2002-2005, sera de renforcer notre capacité de respecter les objectifs de santé et sécurité au travail. À cette fin, nous continuerons d'éliminer l'arriéré des demandes créé par l'augmentation continue et sans précédent des nouvelles demandes que le Conseil reçoit. En outre, nous achèverons les initiatives de renouvellement des programmes, ce qui complétera la restructuration de notre organisme et inaugurera notre nouvelle façon de fonctionner dans les années à venir.

Notre processus de renouvellement a été amorcé en 1998. Notre intention visait à transformer le Conseil en un organisme qui soit davantage axé sur la clientèle et sur les résultats dans le but de répondre aux nouveaux besoins de sa clientèle de manière efficace et rentable. En collaboration avec nos clients et partenaires du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), nous avons rédigé le rapport intitulé *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau*, qui adresse les grands axes de changement, et un document connexe, *le Plan de travail*, qui énonçait les actions requises pour concrétiser la vision du renouvellement du Conseil.

Nous sommes à jour dans nos initiatives de renouvellement, seules quelques unes des 29 mesures stratégiques énumérées dans le *La trame du renouveau* du Conseil étant encore dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle réglementation.

Pendant l'année 2001, le Conseil a connu plusieurs succès. Par exemple, à la suite de la publication d'un rapport et de recommandations du Commissaire aux langues officielles sur l'utilisation de l'Internet par les institutions fédérales, le Conseil a pris l'initiative de re-concevoir son site Web afin de fournir une information de qualité comparable et d'offrir un accès semblable dans les deux langues officielles. C'est d'ailleurs ce qui a amené la Commissaire aux langues officielles à placer le Conseil sur son Palmarès des réalisations heureuses. Nous avons aussi été cité comme « résultat exemplaire » dans le Rapport annuel 2000-2001 de la Commissaire.

En mars 2000, le gouvernement du Canada déposait au Parlement son plan d'amélioration et de modernisation des pratiques de gestion du service public. Le rapport, *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, situe les besoins des citoyens au centre de toutes les activités, programmes et services fédéraux, souligne l'importance de faire appel à des valeurs saines dans la fonction publique, se préoccupe d'obtenir des résultats et fait la promotion de la discipline, de la responsabilité et de l'optimisation des ressources dans l'utilisation des fonds publics.

Je crois que le Conseil est très avancé dans la réalisation de la vision du gouvernement. Notre nouvelle structure de fonctionnement tripartite de nos secteurs d'activité place les besoins de nos clients au premier plan et assure la prestation de services dans des délais raisonnables et plus rentables. Notre site Web aide à accélérer notre service tout en augmentant la reddition de comptes. Notre structure renouvelée de recouvrement des coûts met l'accent sur l'équité, la constance et la prévisibilité. Notre processus de contrôle et de règlement des différends les rendra plus ouverts et plus efficaces tout en aidant à bâtir des relations de confiance, de respect mutuel et de compréhension avec nos clients.

Quant à l'avenir, le Conseil devra relever certains défis pendant la période de planification. Notre priorité sera la santé et la sécurité des travailleurs, la sensibilisation et la prévention à l'endroit des demandeurs, et le programme d'approche de la clientèle, pour nos partenaires provinciaux et territoriaux, pour ce qui est du dépistage des demandes non soumises. Nous continuerons aussi de travailler avec nos partenaires du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) à l'harmonisation internationale des exigences de communication des renseignements sur les matières dangereuses.

Le nombre de demandes enregistrées cette année a de nouveau augmenté. Par conséquent, l'arriéré des demandes s'est aussi accru. Notre but est de réduire graduellement l'arriéré des demandes pendant les cinq prochaines années, ce, à compter du 1er avril 2001, afin de l'éliminer complètement. Nous sommes à ajouter du personnel à nos opérations afin de régler ce problème.

Nous prévoyons continuer à améliorer notre site Web de manière à sensibiliser les compagnies chimiques sur la façon de remplir une fiche signalétique (FS). À titre d'élément de notre stratégie Gouvernement en direct, nous étudions les possibilités du commerce et du dépôt électroniques pour la solution de certains problèmes quant à la sécurité et au change monétaire.

Pour étayer le travail déjà réalisé et pour embrasser toute la portée de la fonction de contrôle, y compris la gestion des risques et l'intégration de la mesure du rendement, nous comptons nous lancer dans la modernisation de la fonction de contrôle pendant l'exercice financier 2002-2003 et mettre sur pied un bureau de gestion de projet.

Ces changements, tout comme d'autres qui devraient être apportés pour 2002-2005, se conforment aux valeurs fondamentales du Conseil : promptitude, accessibilité, transparence, qualité, constance, compétence, respect et équité.

Aujourd'hui, le Conseil est un organisme moderne qui fonctionne bien, et nous comptons sur un avenir brillant et prospère. Je suis très satisfait du travail qu'a fait notre Conseil pendant la période de renouvellement et je sais que nous pouvons continuer d'apporter beaucoup à la communauté de la santé et sécurité au travail.

Weldon Newton
Directeur général et premier dirigeant

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 (RPP) du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

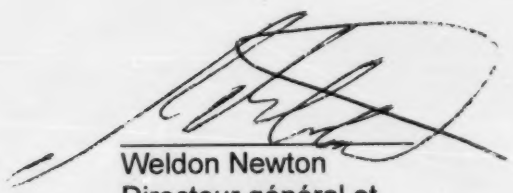

Weldon Newton
Directeur général et
premier dirigeant

Le 11 février 2002
Date

II Raison d'être

Contexte

Au Canada, le maniement et l'entreposage des produits chimiques dangereux au travail sont régis par le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), un important ensemble de lois, de règlements et de procédures relevant de différents ordres de gouvernement et liant autant les fournisseurs que les employeurs. Créé en 1988 grâce à un consensus entre les travailleurs, l'industrie et le gouvernement, le SIMDUT a pour but de réduire la fréquence des maladies et des blessures reliées à l'utilisation de substances dangereuses au travail.

Le SIMDUT exige des fabricants et des fournisseurs qu'ils communiquent aux employeurs les renseignements sur les dangers des substances produites, vendues ou utilisées au travail au Canada. Il impose aussi l'étiquetage de sécurité comme condition de vente et d'importation de produits contrôlés, tel que défini dans le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) et oblige les fournisseurs de ces produits à fournir des fiches signalétiques (FS). La FS d'un produit doit divulguer tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, toutes les précautions à prendre lors de son usage ainsi que le traitement requis en cas d'exposition au produit. Les employeurs communiquent cette information aux employés et mettent sur pied des programmes de formation et d'éducation des travailleurs.

Si un fournisseur ou un fabricant souhaite préserver le secret de renseignements commerciaux confidentiels – par exemple, la nature ou la concentration d'un ou de plusieurs ingrédients dangereux de son produit – il demande au Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD) une dérogation à l'obligation de nommer ces ingrédients sur la FS. Nous permettons à des fournisseurs de respecter leurs engagements à l'égard du SIMDUT sans dévoiler de renseignements exclusifs lorsque leur demande est jugée valable.

Le CCRMD est un organisme indépendant qui a été créé en 1987 par suite de la promulgation de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRMD). Modeste mais importante, cette institution publique relève du Parlement par l'entremise de la ministre de la Santé, et est chargée de fournir un mécanisme sur les renseignements commerciaux confidentiels au sein du SIMDUT.

Le CCRMD rend les décisions sur la conformité des étiquettes et des FS aux critères réglementaires du SIMDUT. Ses travaux ont permis aux entreprises de l'industrie chimique nationale et internationale de protéger leurs avoirs au titre de la propriété intellectuelle et industrielle. En même temps, l'examen des FS et des étiquettes, ainsi que la divulgation d'une information exacte sur les dangers des produits chimiques pour la santé et la sécurité ont contribué à réduire le risque de maladies et de blessures occasionnées par l'utilisation de ces produits au travail.

Le CCRMD joue un rôle central en ce qu'il fournit un mécanisme permettant à l'industrie de préserver ses secrets commerciaux tout en assurant que les dangers sont pleinement divulgués aux travailleurs sur le lieu de travail. Pour remplir son mandat, le CCRMD doit prendre des décisions qui concilient équitablement le droit des travailleurs de connaître les produits chimiques auxquels ils sont exposés, et le droit des fournisseurs et employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial. Pour bien remplir ces deux volets de notre mandat, nous devons équilibrer les tensions inhérentes à notre double rôle au titre de partenaire stratégique de l'industrie, d'une part, et de promoteur de la sécurité au travail, d'autre part. Ce défi, à deux volets, continue de définir l'essentiel du rôle du CCRMD dans la société canadienne.

La clientèle du CCRMD est constituée d'un certain nombre de parties concernées par le SIMDUT : les fournisseurs et les employeurs de l'industrie chimique qui désirent protéger leurs secrets commerciaux contre la divulgation sur les FS ou les étiquettes; les employeurs qui se fient aux renseignements divulgués sur les FS des fournisseurs pour préparer leurs propres FS et leurs programmes de formation; et tous les travailleurs qui sont exposés à ces produits.

Notre mandat

Autorisé par la LCRMD et les lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail, le CCRMD est un organisme administratif qui remplit un mandat à plusieurs volets :

- enregistrer officiellement les demandes de dérogation et leur attribuer des numéros d'enregistrement;
- rendre des décisions sur la validité des demandes de dérogation conformément à des critères réglementaires;
- rendre des décisions quant à la conformité des étiquettes et des FS relativement aux exigences du SIMDUT en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et du *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) ainsi que des lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail; et
- convoquer des commissions indépendantes tripartites pour entendre les appels interjetés par des demandeurs ou les parties touchées au sujet des décisions et des ordres du CCRMD.

Notre mission

En sa qualité d'organisme à la fois indépendant et indispensable, le CCRMD a pour mission :

- d'assurer l'équilibre entre le droit de l'industrie de protéger les renseignements commerciaux confidentiels et le droit des employeurs et des travailleurs de connaître les matières dangereuses auxquelles ils sont exposés au travail;

- ➢ fournir un mécanisme sur les renseignements commerciaux confidentiels au sein du SIMDUT;
- ➢ régler les plaintes et les différends avec impartialité, équité et promptitude, notamment par les moyens prévus par la loi ou à l'aide d'autres méthodes.

III Plans et priorités par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 Total des dépenses prévues : 578 000 $

Offrir aux Canadiens et Canadiennes la protection valide des secrets commerciaux relatifs aux produits dangereux des fournisseurs ou employeurs.

Sera démontré par :

- L'information et l'assistance données par les préposés aux Services à la clientèle.
- L'émission des numéros d'enregistrement par les agents de contrôle ou leurs délégués.
- L'acceptation ou le rejet de la demande d'exemption par les agents de contrôle.

Secteur d'activité des Services à la clientèle

Les Services à la clientèle aident les fournisseurs et les employeurs à protéger leurs renseignements commerciaux confidentiels tout en s'assurant qu'ils respectent les exigences réglementaires en matière de divulgation en vertu du SIMDUT. Les responsabilités dans ce secteur incluent l'enregistrement des demandes de dérogation, l'émission d'un numéro d'enregistrement et la protection des renseignements reliés à une demande.

Les agents de contrôle rendent une décision sur la validité des demandes de dérogation en comparant les renseignements soumis par les demandeurs avec les critères des règlements, en tenant compte des observations, le cas échéant, des parties concernées. Ces diverses activités se fondent sur le mandat du Conseil tel qu'énoncé dans la LCRMD et les règlements connexes.

Les Services à la clientèle fournissent également des avis et des renseignements à ceux qui présentent une demande de dérogation (fournisseurs, fabricants, distributeurs, employeurs) de même qu'à d'autres intervenants. Cette fonction s'effectue de façon ponctuelle; toutefois, le programme comprend également des stratégies proactives de diffusion afin que nous puissions mieux renseigner le plus grand nombre possible d'intervenants au sujet de notre mandat, des exigences réglementaires concernant l'industrie, etc.

Les Services à la clientèle collaborent étroitement avec le secteur d'activité de la Conformité des FS, tant pour les travaux courants que pour des projets spéciaux.

Lorsqu'une demande de dérogation est présentée, les Services à la clientèle effectuent une vérification préalable à l'enregistrement. La demande est ensuite enregistrée et un numéro d'enregistrement est émis. L'enregistrement de la

demande de dérogation permet à l'entreprise d'importer ou de vendre son produit pendant que se déroulent les différents processus décisionnels de la direction des Opérations. Ainsi, on minimise les perturbations sur le plan de l'importation et de la vente, ce qui permet de maintenir l'accès et la disponibilité du produit.

Un demandeur peut décider de retirer sa demande de dérogation à divers stades de l'enregistrement ou du processus d'évaluation.

Raisons pour retirer une demande déposée

- Le produit n'a jamais été vendu au Canada.
- Le produit n'est plus vendu au Canada.
- Le ou les ingrédients sur lesquels portent les renseignements commerciaux confidentiels ont été retirés de la formulation du produit.
- Le ou les ingrédients sur lesquels portent les renseignements commerciaux confidentiels sont maintenant divulgués sur la FS.
- Le produit est désormais la propriété d'une autre société.

Afin de donner l'occasion à la partie concernée de présenter ses observations à l'égard de sa demande, il faut qu'un avis de dépôt soit publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* décrivant les caractéristiques de base de chaque demande enregistrée.

À la suite de leur évaluation de l'information présentée par le demandeur et de toute observation reçue de la part de la partie concernée, les agents de contrôle étudient la demande de dérogation en regard des critères réglementaires et décident de la validité de la demande.

Plans et priorités
Le Conseil a établi les normes de service suivantes afin de pouvoir évaluer son rendement dans les divers secteurs de son travail.

- Les agents des Services à la clientèle tentent de répondre aux demandes téléphoniques dans les 48 heures suivant l'appel et dans un délai d'une semaine pour les demandes écrites. Le Conseil s'attend à recevoir environ 100 demandes par année au cours de la période de planification.
- Après une vérification préalable à l'enregistrement, les demandes sont enregistrées dans les sept jours suivant la réception du dossier si la documentation pertinente y est complète. Sur requête du demandeur, les Services à la clientèle peuvent enregistrer une demande dans les 48 heures suivant sa réception, si la demande est complète. On prévoit enregistrer quelque 300 demandes par année au cours de la période de planification.

Les agents de contrôle rendront une décision sur la validité des demandes de dérogation au même moment où ils déterminent la conformité des FS accompagnant la demande (voir aussi Résultat stratégique 2).

En plus des tâches quotidiennes mentionnées ci-dessus, le Conseil poursuivra la mise en œuvre du programme de renouveau en assurant la mise en place des mesures énoncées dans *La trame du renouveau* et le *Plan de travail*, comme suit :

- Nous offrirons un atelier au troisième semestre pour favoriser une communication étendue avec nos intervenants tripartites (gouvernement, industrie et travailleurs) dans des domaines tels que le traitement des demandes en général et les modifications apportées à la structure de recouvrement des coûts.
- Nous créerons des occasions d'initiatives conjointes avec nos partenaires du SIMDUT, tant au Canada qu'à l'étranger, qui ont des intérêts et des objectifs semblables.
- Nous élaborerons à l'intention des demandeurs un programme volontaire de conformité aux FS qui leur permettra de corriger les lacunes techniques de leurs FS avant même qu'elles soient examinées officiellement par un agent de contrôle.
- Lors de la promulgation des modifications réglementaires, nous mettrons en œuvre la nouvelle structure de recouvrement des coûts, ce qui permettra de recouvrir les coûts associés à des travaux qui sont effectués dans l'intérêt privé de l'industrie et rendus dans l'intérêt public des Canadiens.
- Nous proposerons des modifications au *Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (RCRMD) afin de faciliter la tâche aux demandeurs lorsqu'ils démontrent que certains renseignements concernant leurs produits sont effectivement des secrets commerciaux légitimes qui devraient demeurer confidentiels.
- Nous maximiserons nos efforts consacrés à la santé et à la sécurité au travail en réalisant des études de marché sur les demandes qui n'ont pas été présentées, en poursuivant nos efforts de diffusion auprès de l'industrie des produits chimiques et en nous tenant au courant des tendances à l'échelle internationale.
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre des politiques et des procédures visant à prévenir les malentendus et les différends entre le CCRMD et ses clients.
- Nous ferons en sorte d'informer les autres organismes de réglementation ou d'enregistrement du gouvernement à l'égard de nos services et de notre savoir-faire.

- Nous accroîtrons notre investissement dans la formation et le perfectionnement de nos employés afin d'améliorer leurs connaissances sur les besoins de nos clients et leur capacité de mieux y répondre.

Principaux rajustements
Plusieurs nouvelles initiatives, notamment celles comprenant des modifications aux règlements, présenteront des défis sur le plan de la formation du personnel et des communications avec les demandeurs. Il s'agit (i) d'une nouvelle grille de droits pour le recouvrement des coûts; (ii) du programme de préévaluation des FS; et (iii) d'une nouvelle formule de demande de dérogation, qui réduira la quantité d'information obligatoire pour étayer une demande de dérogation.

Principaux partenaires et liens
Le CCRMD collabore avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui est chargé de la gestion des programmes de santé et de sécurité au travail (SST), en vertu du *Code canadien du travail* (CCT), de même qu'avec Justice Canada, ministère sur lequel compte le Conseil pour obtenir des avis juridiques à l'égard de questions diverses.

Le CCRMD s'emploie à établir des partenariats avec les organismes provinciaux de SST, notamment les ministères du Travail et les commissions des accidents du travail. Les coordonnateurs de SST dans les provinces et les territoires travaillent à l'avant-plan des programmes du SIMDUT et du CCRMD, et leurs connaissances et savoir-faire sont d'une valeur inestimable pour le Conseil. Pour sa part, le CCRMD cherche des moyens d'aider ses partenaires de SST à accroître la conformité des entreprises de produits chimiques aux dispositions du SIMDUT et à cerner les demandes qui n'ont pas été déposées et qui devraient être renvoyées au Conseil.

Principaux facteurs : défis et risques
Dans le cas où l'information sur les ingrédients dangereux n'est pas divulguée sur une FS d'un produit contrôlé dans un lieu de travail et que le fournisseur ou l'employeur n'a pas déposé une demande de dérogation auprès du Conseil, le droit des travailleurs d'obtenir de l'information en matière de santé et de sécurité sur les produits dangereux utilisés au travail est compromis. La responsabilité de repérer les demandes de dérogation qui n'ont pas été déposées et d'initier les mesures correctives nécessaires ne relèvent pas du Conseil, mais incombe aux organismes provinciaux et territoriaux de SST.

Les agents de contrôle du secteur d'activité des Services à la clientèle examinent les demandes de dérogation et rendent une décision sur leur validité. Au cours des dernières années, les demandes à traitées se sont accumulées au sein du Conseil. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les arriérés des demandes et sur les mesures correctives adoptées à cet égard, prière de se reporter à la page 14.

Justification
Les activités des Services à la clientèle reposent sur les obligations réglementaires établies dans la LCRMD et le RCRMD. Pour ce qui est des travaux effectués en vertu du projet de renouveau et de restructuration du Conseil, les engagements énoncés dans *La trame du renouveau* et les documents connexes du *Plan de travail* sont respectés.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions des dépenses pour 2001-2002		**Dépenses prévues pour 2002-2003**		Dépenses prévues pour 2003-2004		Dépenses prévues pour 2004-2005	
$	ETP	**$**	**ETP**	$	ETP	$	ETP
582	8	**578**	**8**	578	8	485	7

Suivi
La fonction d'enregistrement des demandes est surveillée par l'application de normes de services, tandis que les progrès réalisés pour rattraper l'arriéré accusé dans le traitement des demandes (comme la détermination de la validité de la demande) seront suivis chaque mois, grâce au dépôt de rapports au Conseil du Trésor. Les questionnaires de sondage des Services à la clientèle sont envoyées régulièrement aux entreprises de produits chimiques qui présentent des demandes de dérogation, leur donnant ainsi l'occasion d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard du service qu'elles reçoivent du Conseil et de proposer des suggestions d'amélioration. Le Bureau de direction du Conseil joue également un rôle dans la surveillance de diverses activités des Services à la clientèle, y compris l'arriéré accumulé des demandes, et s'intéresse particulièrement aux questions concernant *La trame du renouveau* et le *Plan de travail* connexe de l'organisme.

Résultat stratégique 2 Total des dépenses prévues : 1 978 000 $

Offrir aux Canadiens et Canadiennes des travailleurs renseignés sur les dangers que pose, pour la santé et la sécurité, l'exposition aux substances chimiques entrant dans la fabrication des produits qui font l'objet d'une demande de dérogation.

Sera démontré par :

➢ La conformité des FS et des étiquettes et, en cas de non-conformité, l'émission d'ordres formels concernant les mesures à prendre.

Secteur d'activité de la Conformité des fiches signalétiques

Le secteur Conformité des FS est la « branche scientifique » du CCRMD. Nous aidons à informer les travailleurs au sujet des risques associés aux substances chimiques présentes dans les produits visés par des demandes de dérogation. Nous analysons les fiches pertinentes et, dans certains cas, les étiquettes, pour veiller à ce qu'elles fournissent les renseignements de santé et de sécurité nécessaires pour répondre aux exigences du SIMDUT, fondées sur la LPD, le CCT, ainsi que les lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail. Dans chaque cas, des évaluateurs scientifiques examinent l'information scientifique la plus récente concernant chacun des produits et ses ingrédients, ainsi que leurs dangers connus à l'égard de la santé et de la sécurité. Ils conseillent les agents de contrôle, qui décident si la FS est conforme aux règlements.

Lorsque l'examen de la FS est complété, un avis de décision est transmis au demandeur. Si la fiche n'est pas conforme, l'agent de contrôle ordonne formellement sa révision et assure le suivi. Tous les ordres donnés précisent le temps fixé pour corriger les documents si l'entreprise désire continuer à vendre son produit au Canada. Environ 95 p. 100 des FS contrôlées depuis le début des activités du CCRMD, en 1990-1991, présentaient des lacunes par rapport aux exigences du SIMDUT.

Un avis est publié dans la *Gazette du Canada* afin de rendre publics les décisions et les ordres de l'agent de contrôle et de préciser le temps accordé au demandeur et aux parties touchées pour faire appel des décisions rendues ou des ordres donnés. S'il ne fait pas appel, le demandeur doit fournir un exemplaire de la FS modifiée à l'agent de contrôle afin que celui-ci vérifie sa conformité à l'ordre.

Plans et priorités

Le CCRMD s'engage à assurer à ce que les travailleurs soient informés des dangers pour la santé et la sécurité de l'exposition aux substances chimiques entrant dans la fabrication des produits faisant l'objet d'une demande de dérogation.

En plus de ses tâches quotidiennes mentionnées ci-dessus, le CCRMD poursuivra la mise en œuvre de son programme de renouveau en assurant la mise en place des mesures énoncées dans *La trame du renouveau* et dans le document qui l'accompagne, intitulé *Plan de travail*. Au cours de la présente période de planification, le CCRMD mettra l'accent sur les initiatives suivantes dans le secteur d'activité de la Conformité des FS :

- Nous éliminerons le recouvrement des coûts associé aux décisions concernant la conformité des FS rendues dans l'intérêt public, dans le cadre de la *Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification* du Conseil du Trésor.
- Nous identifierons et établirons des occasions d'initiatives conjointes avec les partenaires du SIMDUT tant au Canada qu'à l'étranger, qui ont des intérêts et des objectifs semblables.

- ➢ Nous accroîtrons notre investissement dans la formation et le perfectionnement de notre personnel afin qu'il puisse se tenir au courant des nouveautés du domaine scientifique et toxicologique liées aux produits chimiques, à la santé et à la sécurité, et qu'il satisfasse à des normes de service supérieures.
- ➢ Nous proposerons des modifications à la LCRMD afin de permettre aux agents de contrôle de conclure un Accord sur les mesures de conformité avec les demandeurs, afin que ces derniers puissent se conformer volontairement aux ordonnances des agents de contrôle au lieu d'être contraints de le faire.
- ➢ Nous adopterons au sein du comité tripartite du SIMDUT une méthode proactive d'analyse et d'élaboration des questions relatives aux politiques et à l'interprétation et nous communiquerons les résultats aux demandeurs et à l'industrie chimique.

Principaux rajustements
Selon le moment de la promulgation des modifications statutaires proposées pour permettre la mise en œuvre du programme d'Accord sur les mesures de conformité, il sera nécessaire de créer des initiatives de formation du personnel et de communications avec le demandeur afin d'instaurer cette nouvelle approche facultative à l'égard de la conformité des FS.

Principaux partenaires et liens
Puisque le SIMDUT est une activité intégrée qui englobe de nombreux secteurs de compétence, le Conseil travaille en étroite collaboration avec ses nombreux partenaires, représentant tant le gouvernement, l'industrie que les travailleurs.

Le CCRMD maintient d'étroits liens avec Santé Canada (SC), à qui revient l'ultime responsabilité d'appliquer la LPD. Notre relation avec la division du SIMDUT de SC, qui coordonne l'élaboration de la politique du SIMDUT et veille à ce que le programme soit appliqué de façon constante dans tous les secteurs de compétence, est particulièrement importante. Nous entretenons également des liens avec la division du SIMDUT au sujet de questions portant sur l'harmonisation internationale des exigences en matière de communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Par le passé, le CCRMD sous-traitait certains aspects de son travail liés à la conformité des FS au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Situé à Hamilton, en Ontario, le CCHST est un organisme fédéral qui relève de DRHC. On pourrait qualifier d'opportune l'entente avec le Centre puisqu'elle permet au Conseil de recevoir une aide qui s'imposait à un moment où la charge de travail a considérablement augmenté.

Certains membres de notre personnel représentent le Conseil devant deux groupes importants d'intervenants portant sur le SIMDUT.

Le Comité des questions actuelles est tripartite et comprend des représentants de l'industrie, des travailleurs et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui se réunissent pour étudier des questions spéciales de politique et d'interprétation concernant le SIMDUT. Le Comité intergouvernemental de coordination du SIMDUT comprend des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux d'organismes de réglementation de santé et de sécurité au travail et son premier objectif est d'accroître l'uniformité de l'inspection des fiches signalétiques, de l'application et de l'interprétation des politiques dans tout le pays.

Principaux facteurs : défis et risques
Habituellement, le CCRMD reçoit en moyenne 200 nouvelles demandes de dérogation chaque année. Toutefois, en 1999-2000, le Conseil a reçu presque le double de ce nombre (394) et cette tendance s'est maintenue en 2001-2002. Cette augmentation sans précédent dans la charge de travail a entraîné un arriéré de 900 demandes.

À l'automne 2000, le Conseil a présenté une demande financière qui a été acceptée, dans le but de régler l'arriéré. Le CCRMD affecte les fonds à l'embauche de personnel supplémentaire pour traiter l'augmentation prévue de sa charge de travail et pour réduire l'arriéré au cours des cinq prochaines années, commençant au 1er avril 2001.

Entre autres, dans le cadre du projet du CCRMD visant à remédier à la situation de l'arriéré, on augmentera le nombre de demandes traitées annuellement pendant la période de planification quinquennale de 200 à 425 au cours de la troisième année.

En 2001-2002, on a poursuivi les tentatives destinées à combler des postes vacants au sein de la direction des Opérations; toutefois, en raison de la pénurie de personnel scientifique et toxicologique à la grandeur du pays, en plus d'une concurrence féroce au sein du gouvernement pour de telles ressources, se doter d'un effectif complet d'employés s'est avéré beaucoup plus long que prévu. Cela a entraîné un écart sur le plan des objectifs établis dans le plan quinquennal de réduction de l'arriéré et même provoqué un examen du plan.

Justification
Les activités du secteur d'activité de la Conformité des FS se fondent sur les obligations réglementaires établies dans la LCRMD et le RCRMD. La détermination de la conformité des FS en soi comprend l'application de la LPD et le RPC lors d'une demande de dérogation d'un fournisseur, ainsi que des lois provinciales et territoriales de SST, lorsque les demandes proviennent d'un employeur.

Pour ce qui est du travail effectué en vertu de l'initiative de renouvellement et de restructuration du Conseil, les engagements auxquels on fait mention dans *La trame du renouveau* et dans les documents du *Plan du travail* qui l'accompagne sont respectés.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions des dépenses pour 2001-2002		**Dépenses prévues pour 2002-2003**		Dépenses prévues pour 2003-2004		Dépenses prévues pour 2004-2005	
$	ETP	**$**	**ETP**	$	ETP	$	ETP
1 988	24	**1 978**	**24**	1 978	24	1 848	22

Suivi
Tous les mois, on assurera le suivi des progrès réalisés à l'égard du traitement de l'arrière des demandes. L'état de préparation des documents de recommandation et de conformité des FS sera communiqué au Conseil du Trésor par le biais de rapports et d'analyses des écarts, y compris l'utilisation du temps par rapport aux objectifs du plan opérationnel.

Le Bureau de direction du Conseil joue un rôle dans la surveillance de diverses activités liées à la conformité des FS, dont l'arriéré, et s'intéresse particulièrement aux questions se rapportant à *La trame du renouveau* et le *Plan de travail* connexe.

Résultat stratégique 3 Total des dépenses prévues : 368 000 $

Offrir aux Canadiens et Canadiennes un système qui permet que les différends soient réglés de manière équitable, efficace et rentable.

Sera démontré par :

- La convocation de Commissions tripartites indépendantes pour entendre les appels ou les différends des demandeurs ou des parties concernées relativement aux décisions et ordres du Conseil.

Secteur d'activité du Règlement des différends

Notre secteur Règlement des différends fournit à toutes les parties touchées par une demande un éventail d'options, y compris la discussion avec un médiateur, pour régler toute question soulevée par une décision ou un ordre du CCRMD. Nous collaborons avec le processus d'appel en cernant et en réglant les problèmes et les plaintes, si possible avant qu'un appel devienne nécessaire. Notre processus moins formel de règlement de différends parvient souvent à satisfaire toutes les parties de manière plus rapide et efficace qu'un appel, tout en étant moins coûteux. Nous prenons soin de fournir un service impartial qui favorise les consensus.

Un appel peut porter sur la conformité d'une FS, le rejet d'une demande, ou une requête pour que des renseignements commerciaux confidentiels soient transmis à titre confidentiel à une partie touchée, pour des raisons de santé et de sécurité au travail.

Les demandeurs ont 45 jours pour faire appel à partir de la date de publication de la décision du CCRMD dans la *Gazette du Canada*; la durée du processus d'appel varie selon la complexité du dossier.

Un avis d'appel est publié dans la *Gazette du Canada* dans chaque cas afin de donner aux parties touchées la possibilité de se faire entendre par la Commission d'appel.

Le résultat final de la procédure d'appel est une décision de la Commission ordonnant le rejet de l'appel et confirmant les décisions rendues ou les ordres donnés par l'agent de contrôle, ou accueil et la modification ou révocation des décisions ou des ordres. Un avis de décision précisant le sens et les motifs de celle-ci est publié dans la *Gazette du Canada*.

Plans et priorités
Le CCRMD convoquera des commissions indépendantes tripartites pour entendre les appels et régler les différends au sujet des décisions et des ordonnances du Conseil. Jusqu'à présent, les décisions et les ordonnances des agents de contrôle ont fait l'objet de 16 appels. De ce nombre, neuf sont terminés et sept ont été retirés par le demandeur avant la décision finale de la commission d'appel. Un p. 100 des demandes portées en appel se sont soldées par un appel; en se basant sur ce taux, le Conseil prévoit entendre trois appels par année pendant la période de planification.

En plus de ses tâches quotidiennes mentionnées ci-dessus, le CCRMD poursuivra la mise en œuvre de son programme de renouveau en assurant la mise en place des mesures énoncées dans *La trame du renouveau* et dans le document qui l'accompagne, intitulé *Plan de travail*. Au cours de la présente période de planification, le CCRMD développera le programme de Règlement des différends par :

- l'établissement de délais de prestation des services en fonction des meilleures pratiques de gestion et d'attentes raisonnables;
- l'établissement d'un système de gestion des plaintes relatives au service;
- l'amélioration de la cohérence des décisions en effectuant une analyse systématique des décisions et des ordonnances du Conseil dont l'appel s'est soldé par une décision positive;
- la sollicitation des réactions des clients afin d'améliorer nos services, dans le but de mettre en commun les innovations et les meilleures pratiques de gestion concernant les audiences et le processus judiciaire;
- une amélioration et une rationalisation accrues du processus de contrôle en :
  - fournissant aux demandeurs des renseignements sur le Conseil, son fonctionnement, et particulièrement sur les processus de contrôle et d'appel;

- informant davantage les demandeurs à l'étape de la préévaluation sur les questions liées aux demandes, y compris les récents changements procéduraux et l'option de conformité volontaire.

➢ une amélioration et une rationalisation accrues du processus d'appel par :

- l'examen de la nomination des commissions d'appel;
- l'élaboration de lignes directrices pour aider les membres des commissions d'appel pendant les conférences sur les procédures;
- la création d'un manuel sur les procédures à l'intention des membres des commissions d'appel;
- la prestation de cours officiels de formation à l'intention des membres des commissions d'appel, qui porteraient sur les appels et les tribunaux;
- l'élaboration de lignes directrices sur le contenu des dossiers des agents de contrôle;
- l'élaboration d'outils d'évaluation et de surveillance pour évaluer la qualité de nos services et l'efficacité des changements que nous avons instaurés en vertu du programme de Règlement des différends;
- la proposition de modifier la loi afin que le Conseil puisse jouer un rôle dans les auditions d'appel (par exemple pour clarifier les renseignements donnés).

➢ la recherche de fonds supplémentaires provenant du fonds réservé au règlement des différends de Justice Canada dans le but de :

- élaborer des lignes directrices et un plan de formation pour la mise en œuvre d'un processus de règlement des différends;
- concevoir et élaborer un plan de cours et du matériel didactique;
- dispenser de la formation au personnel, aux candidats et aux membres sur la manière d'aborder le processus de règlement des différends et des questions connexes.

Principaux rajustements

Lorsque le CCRMD a décidé de revoir sa façon de traiter les différends avec ses clients (l'un de ses nouveaux engagements), il a réalisé qu'il devait non seulement améliorer le processus d'appel – le stade ultime des mésententes – mais également examiner les événements en amont, c'est-à-dire ceux liés au processus de contrôle d'où naissent de nombreux problèmes.

Au cours du printemps et de l'été 2000, le CCRMD a travaillé en collaboration avec ses partenaires du SIMDUT et des intervenants dans le but d'analyser ses pratiques courantes et d'élaborer des projets qui se traduiraient par un processus de règlement des différends qui englobe et complète le processus d'appel. Les résultats de ces consultations sont résumés dans un document intitulé *Cadre conceptuel pour le règlement des différends*. Ce Cadre énonce un ensemble de modifications proposées aux processus de contrôle et d'appel dans le but de les

simplifier et de les rendre transparents, rentables, équitables et ce, dans un contexte de collaboration. En fait, ils seraient davantage axés sur la clientèle.

Le Bureau de direction du CCRMD a approuvé le Cadre en octobre 2000 et a permis au Conseil d'aller de l'avant pour terminer l'ébauche du processus. Le CCRMD prépare actuellement les modifications administratives et législatives, les lignes directrices, de même que les programmes de formation permettant de mettre ses concepts en pratique.

Principaux partenaires et liens
Au besoin, le Conseil convoque des commissions tripartites (industrie, travailleurs et gouvernement) pour traiter les appels ou les différends aussi rapidement et efficacement que possible. Ces commissions sont formées de représentants de la clientèle tripartite du CCRMD : l'industrie (les fabricants et les employeurs de l'industrie chimique qui désirent protéger leurs secrets commerciaux, et les employeurs qui dépendent de l'information fournie par les fabricants pour préparer leurs propres programmes d'information et de formation); les travailleurs, c'est-à-dire les employés exposés aux produits; et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Principaux facteurs : défis et risques
Le nouveau processus de règlement des différends, dont la responsabilité incombe au secteur d'activité du Règlement des différends du Conseil, vise non seulement à régler les différends moyennant un processus d'appel efficace, mais à prévenir ceux qui pourraient surgir et à établir des moyens de les résoudre de manière équitable, rapide et rentable lorsqu'ils se présentent. Les facteurs déterminants de cette dernière fonction : la transparence et la communication. Les processus de contrôle et d'appel renouvelés préconisent des échanges plus fréquents avec les demandeurs et les appelants, moyennant des appels téléphoniques et des conférences – particulièrement aux étapes initiales – pour les renseigner sur les politiques, les rôles et les procédures, pour répondre aux questions et pour créer des occasions d'échanges qui favorisent la compréhension et la confiance. Les deux processus mettent l'accent sur la nécessité de partager l'information, d'encourager la participation des clients et de cerner les problèmes dès qu'ils se posent, avant qu'ils ne s'aggravent. Dans les situations difficiles, les responsables du Règlement des différends tentent d'offrir aux parties différentes options pour régler le conflit dans un contexte non accusatoire, informel et de collaboration.

Parmi les principaux changements proposés au processus de contrôle, on note ce qui suit :

- Après l'étape d'évaluation préalable, des conseils sur la façon de repérer des points figurant sur les FS et ne se conformant pas aux formalités seront prodigués aux demandeurs qui, à leur tour, pourront modifier la FS avant le début de l'évaluation officielle.
- Le CCRMD proposera des modifications à la loi pour permettre aux demandeurs de conclure des accords sur les mesures de conformité dans

le but d'assurer la pleine conformité de la FS, ce qui constituera une solution de rechange à la délivrance d'une ordonnance officielle.

- ➢ Avant d'émettre une ordonnance officielle, le demandeur recevra une ordonnance non officielle, à des fins d'examen et de discussion, dans le but de s'assurer que le demandeur comprend bien ce qui se passe et que toute autre question concernant la présentation soit éclaircie.

Parmi les principales modifications proposées au processus d'appel, on note ce qui suit :

- ➢ Permettre au Conseil de jouer un rôle dans les auditions d'appel afin de clarifier les renseignements de façon à ce qu'ils correspondent aux faits.
- ➢ Établir des mesures conçues pour simplifier le processus de nomination actuel des membres aux commissions d'appel (par exemple établir une commission de trois membres pour une plus longue période, ou réduire le nombre de représentants sur les listes de membres potentiels au sein des commissions).
- ➢ Fournir aux membres des commissions d'appel et aux appelants un manuel de procédure décrivant le contexte réglementaire, le processus de contrôle et des renseignements sur le fonctionnement antérieur, actuel et possible du processus d'appel.
- ➢ Établir des mesures pour maximiser l'efficacité des conférences sur les procédures.

Justification
Apporter un soutien continu à la mise en œuvre de l'initiative de Règlement des différends conçue pour aider le Conseil à mener de façon plus efficace son mandat conféré par la loi. Favoriser tant la prévention des différends que le règlement rapide des différends en faisant appel à des moyens non contentieux afin de réduire le nombre d'appels officiels.

Le Conseil est conscient du fait que plus vite les différends antérieurs sont résolus, plus vite les FS respecteront les normes de conformité, ce qui se traduit par une sécurité accrue dans le lieu de travail.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions des dépenses pour 2001-2002		**Dépenses prévues pour 2002-2003**		Dépenses prévues pour 2003-2004		Dépenses prévues pour 2004-2005	
$	ETP	**$**	**ETP**	$	ETP	$	ETP
368	2	**368**	**2**	368	2	368	2

Suivi

Le Conseil élaborera des outils de surveillance pour évaluer la qualité de nos services et l'efficacité des changements que nous avons instaurés dans le processus d'appel, ce, en vertu du programme de Règlement des différends. Ces outils auront comme objectif :

- d'évaluer les attentes des clients et les niveaux de satisfaction, moyennant des sondages, des contacts directs avec les participants et des indicateurs d'évaluation du rendement;
- d'établir des normes de service;
- de faire part des normes de service et de qualité aux clients.

IV Organisation

Lien entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques 2002-2003			Total
	Protection des secrets commerciaux valides relatifs aux produits dangereux	Des travailleurs renseignés sur les dangers que pose l'exposition aux substances chimiques	Un système qui règle les différends de manière équitable, efficace et rentable	
Services à la clientèle	578 000	—	—	578 000
Conformité des fiches signalétiques	—	1 978 000	—	1 978 000
Règlement des différends	—	—	368 000	368 000

Reddition de compte

Le Conseil est régi par un Bureau de direction composé de membres représentant les travailleurs, les fournisseurs, les employeurs et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il incombe au Bureau de direction de faire des recommandations à la ministre de la Santé sur des questions telles que des modifications aux procédures utilisées pour étudier les demandes de dérogation ou entendre un appel, et les frais exigibles.

Le directeur général et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, et, à titre de premier dirigeant du Conseil, il a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail quotidien de l'organisation. Le directeur général relève du Bureau de direction et de la ministre de la Santé.

Le directeur général adjoint des Opérations a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail dans les secteurs d'activité que sont la Conformité des fiches signalétiques et les Services à la clientèle.

La directrice générale adjointe des Services ministériels et d'Arbitrage, qui est aussi la directrice de la Section d'appel, a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail du secteur d'activité du Règlement des différends et des Services ministériels.

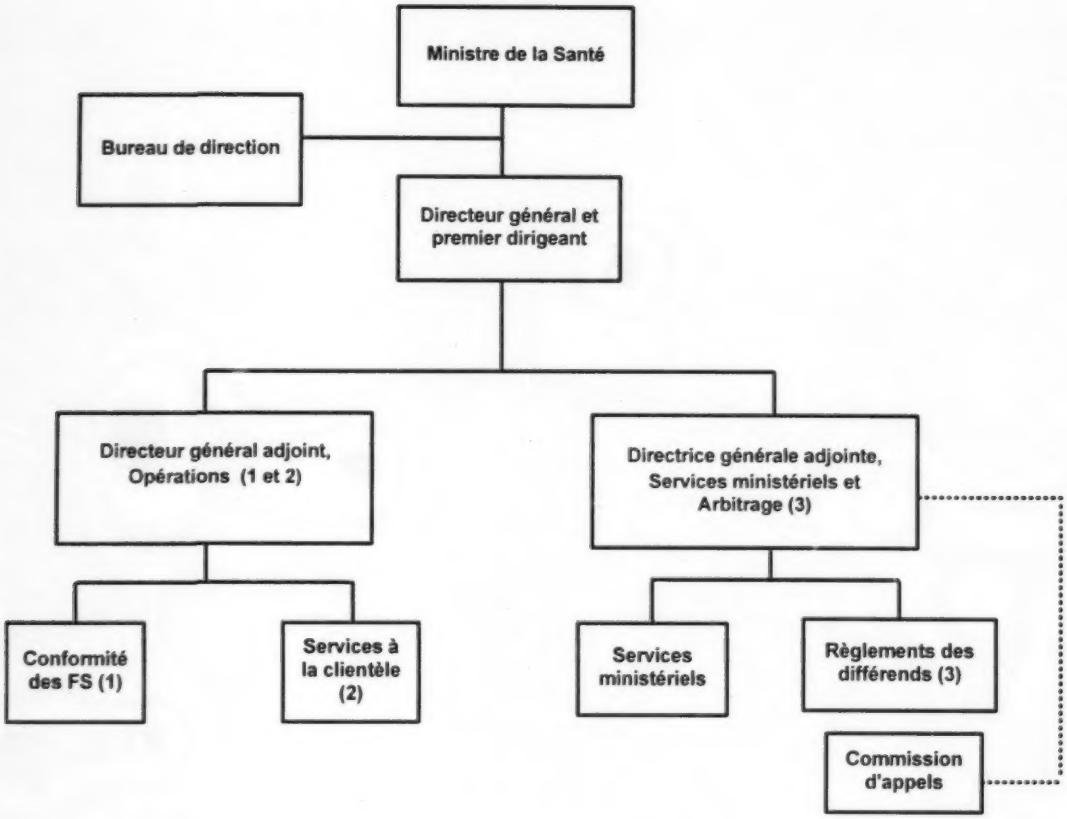

Titres des secteurs d'activité	Dépenses prévues pour 2002-2003 (en milliers de dollars)	ETP
1. Conformité des fiches signalétiques	1 930	24
2. Services à la clientèle	572	8
3. Règlement des différends	368	2

Dépenses prévues du Conseil

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses pour 2001-2002 *	**Dépenses prévues pour 2002-2003**	Dépenses prévues pour 2003-2004	Dépenses prévues pour 2004-2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2 870	**2 924**	2 924	2 701
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Recettes disponibles	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses	2 870	**2 924**	2 924	2 701
Rajustements**	68	**0**	0	0
Dépenses prévues nettes	2 938	**2 924**	2 924	2 701
Moins : Recettes non disponibles	800	**800**	800	800
Plus : Coût des services reçus sans frais	120	**120**	120	120
Coût net du programme	2 258	**2 244**	2 244	2 021

Équivalents temps plein	34	**34**	34	31

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent les initiatives du budget, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

V Annexes

Annexe 1 – Sources de recettes non disponibles

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévision des recettes pour 2001-2002	**Recettes prévues pour 2002-2003**	Recettes prévues pour 2003-2004	Recettes prévues pour 2004-2005
Conformité des fiches signalétiques	0	**0**	0	0
Services à la clientèle : frais d'enregistrement des demandes	800	**800**	800	800
Règlement des différends	0	**0**	0	0
Recettes totales non disponibles	800	**800**	800	800

Annexe 2 – Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes (budgétaires et non budgétaires du budget principal des dépenses plus les rajustements)	2 553
Plus : Services reçus gratuitement	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	350
Contributions couvrant la part des employés des primes d'assurance et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	385
Couverture pour les accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	0
Dépenses relatives à la sécurité et aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	0
Moins : Recettes non disponibles	800
Coût net du programme en 2002-2003	2 488

Annexe 3 – Initiatives pangouvernementales et horizontales/ collectives

Renouvellement

Le CCRMD a terminé sa troisième et dernière année de son programme de renouvellement. Le processus, qui a vu le jour en janvier 1999, visait à transformer le Conseil en un organisme qui soit davantage axé sur la clientèle et les résultats dans le but de répondre aux nouveaux besoins de sa clientèle de manière efficace et rentable. Il a également mis en œuvre des mesures pour répondre aux principes décrits dans le document du Secrétariat du Conseil du Trésor, intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*.

Le CCRMD a présenté son programme de renouvellement dans deux documents clés, soit dans le Renouvellement du Conseil : *La trame du renouveau* qui établit les principes directeurs du renouvellement et le sens donné au changement, et dans le *Plan de travail* qui l'accompagne, qui expose les mesures à prendre pour réaliser la vision de *La trame du renouveau*. Cette vision est exprimée par les huit principes qui constituent les pierres angulaires du renouveau et le point de référence par lesquels les activités du Conseil sont évaluées : promptitude, accessibilité, transparence, qualité, constance, compétence, respect et équité.

La trame du renouveau et le *Plan de travail* ont été élaborés en consultation avec les intervenants du Conseil. Les deux publications ont été approuvées par le Bureau de direction du Conseil et par le ministre de la Santé, et les deux ont été publiées et distribuées aux intervenants comme preuve de l'engagement du Conseil à apporter des changements.

Bon nombre des 29 mesures stratégiques de *La trame du renouveau* ont été mises en œuvre moyennant des changements administratifs et procéduraux; d'autres exigent des modifications à des règlements ou à des lois (veuillez consulter la section sur les *Initiatives de réglementation et de législation* ci-dessous).

Recouvrement des coûts

L'un des objectifs de l'initiative stratégique en matière de renouvellement du Conseil était de revoir et de mettre à jour son programme de recouvrement des coûts et de l'harmoniser avec la politique actuellement en vigueur du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts et la tarification.

Dès le début, le gouvernement avait l'intention de faire en sorte que les frais d'enregistrement perçus par le Conseil couvrent la totalité du coût d'exploitation de celui-ci, qui impose des frais depuis 1988. L'initiative de recouvrement des coûts précède la première politique de recouvrement des coûts instaurée par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 1989.

Lorsque le Cabinet a créé le CCRMD en 1987 avec des objectifs en recouvrement des coûts équivalant à la totalité des coûts du programme, il n'a pas été tenu compte de la distinction à faire entre les bénéfices publics et les bénéfices privés dérivés des activités du Conseil. Par ailleurs, les hypothèses qui avaient été établies au sujet des charges de travail n'ont jamais été confirmées et le Conseil n'a jamais réussi à s'autofinancer entièrement. Le niveau actuel de recouvrement des coûts se maintient entre 25 et 30 p. 100 des coûts d'exploitation, ce qui a entraîné un manque à gagner chronique outrepassant la capacité du Conseil à gérer la situation. Par conséquent, le CCRMD a demandé et reçu depuis sa création des fonds annuels supplémentaires du Conseil du Trésor pour gérer son programme.

Un des principaux éléments de cette politique fédérale est la distinction qu'elle établit entre les bénéfices publics et les bénéfices privés. Un bénéfice privé profite surtout à un particulier ou une organisation identifiable alors qu'un bénéfice public sert à l'ensemble des Canadiens. Les ministères et organismes fédéraux peuvent facturer des services qui donnent lieu à un bénéfice privé. Mais il ne doit y avoir aucun frais pour les services qui fournissent aux Canadiens des renseignements sur les risques à la santé, sur la sécurité publique ou sur la protection de l'environnement. Les ministères doivent établir la distinction entre les bénéfices publics et ceux privés de concert avec leurs clients.

Au cours de l'année, nous avons examiné les dossiers de plus de 1 000 demandeurs en vue de déterminer les caractéristiques des diverses catégories, les profils de tarification, etc. Après avoir consulté les clients, nous avons proposé une nouvelle grille de droits conforme à nos objectifs. Nous proposons de facturer les services rendus par nos Services à la clientèle (qui procurent généralement un bénéfice privé à l'industrie) et de supprimer les frais des services associés à la Conformité des FS (services rendus dans l'intérêt public).

La tarification révisée protégera l'intégrité des programmes, réduira les frais des clients et rendra le recouvrement des coûts aussi équitable, uniforme et transparent que possible, et plus simple à administrer.

Gouvernement en direct

Gouvernement en direct (GeD) est un projet pluriannuel du gouvernement fédéral visant à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes l'accès électronique sur Internet à des renseignements et à des services fédéraux 24 heures par jour, sept jours par semaine. Le programme vise à améliorer la prestation des services aux Canadiens et aux Canadiennes, à accroître la participation des citoyens aux activités du gouvernement, à faire en sorte que le gouvernement soit plus transparent et réceptif à l'égard des Canadiens et des Canadiennes, et à favoriser la participation du Canada au sein du marché mondial du commerce électronique.

Bon nombre des initiatives stratégiques du plan de renouvellement du Conseil prévoyaient faire appel à Internet pour une prestation plus efficace des programmes et des services du Conseil.

Le Conseil a élargi son plan dans le but d'inclure la vision de GeD du gouvernement. Le projet de GeD du Conseil décrit comment le Conseil mettra en œuvre, en trois étapes, la stratégie gouvernementale du GeD. Par ailleurs, le CCRMD fait partie du portail sur la santé au Canada, dont SC a pris la charge du développement.

Le CCRMD a procédé au lancement de son site Web le 1er mars 2000. Ce site, développé conjointement avec les clients du CCRMD, fournit de l'information sur le Conseil et ses services, et des directives sur la façon de remplir une demande et interjeter un appel. On peut consulter ou télécharger les publications et les formulaires du CCRMD sous divers formats. Le site comporte également un courriel avec un accusé de réception automatique, une fonction de recherche de base, des liens à des sites connexes et une page « Quoi de neuf » pour tenir les visiteurs au fait des dernières nouveautés et activités du Conseil.

Le site a été conçu dans le respect des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la normalisation des sites Internet, dans le but d'en faciliter l'utilisation par les personnes handicapées et de respecter la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*. En effet, malgré le peu de ressources dont dispose le Conseil, le site Web constitue une telle réussite qu'il a été cité comme modèle aux autres ministères et organismes et présenté à plusieurs ateliers du gouvernement.

Le CCRMD développe actuellement son site pour accroître sa fonctionnalité et ses fonctions. Ainsi, on prévoit y intégrer la capacité de présenter en direct les demandes (dépôt électronique) et d'effectuer le paiement des frais (commerce électronique). Sont également à l'étude : les capacités de protection et de recherche de pointe, des forums Internet, une base de données électronique des sommaires des profils de toxicité, une liste des erreurs couramment commises sur les FS, et des modèles et un libellé type des FS.

Dans le but d'accroître sa transparence et sa reddition de comptes en tant qu'institution publique, de même qu'encourager les commentaires et la participation des partenaires du SIMDUT et des intervenants, le Conseil s'est engagé à afficher les politiques, les règlements et les procédures nouvellement élaborés dans son site Web.

Initiatives de réglementation et de législation

Législation et règlements	Résultats escomptés
Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	Le CCRMD propose des modifications législatives fondamentales à la Loi afin qu'elle soit conforme aux changements entraînés par l'initiative de renouvellement stratégique du Conseil. Cela comprendrait de proposer une méthode d'attestation sur le plan de la validité de la demande, l'établissement des accords sur les mesures de conformité avec les demandeurs et l'assurance de la participation des agents du CCRMD dans le processus d'appel. Le CCRMD propose également des modifications techniques mineures à la Loi, dans le but de clarifier l'intention de celle-ci et de veiller, entre autres, à ce que les versions française et anglaise soient uniformes.
Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	En 2002-2003, le CCRMD proposera des modifications pour confirmer les procédures rationalisées d'examen des demandes et pour tenir compte des résultats de l'examen du recouvrement des coûts et de son nouveau barème de frais.
Règlement sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	La Loi et le Règlement seront mis à jour afin de tenir compte de la rationalisation du processus d'appel du Conseil qui comprend, entre autres, des mesures visant à maximiser l'efficacité des conférences sur les procédures.

Initiatives collectives

Dans la poursuite de ses efforts pour devenir plus efficace, le CCRMD a lancé de nombreuses initiatives afin de réduire ses coûts de fonctionnement. À titre d'exemple, le Conseil a conclu avec Santé Canada une entente de partenariat au titre des services de gestion du portefeuille de la santé pour offrir des services dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, technologie de l'information et gestion des installations et des biens.

En matière de services juridiques, le Conseil a également conclu des arrangements avec le Ministère de la Justice. Le ministère de la Justice a établi un groupe de clientèle multiple qui offre des services juridiques sur la base du recouvrement des coûts, à des petits organismes, dont le CCRMD.

Le Conseil est un membre actif du Réseau des administrateurs de petits organismes et du Forum des organismes fédéraux. Ces organismes offrent à leurs membres la possibilité de discuter, entre autres, des moyens à prendre afin que les initiatives fédérales soient mises en œuvre de façon efficace. En outre, les membres du réseau et du forum ont l'occasion d'épauler les petits organismes qui s'efforcent de faire connaître leurs circonstances spéciales en matière de ressources, et de porter à leur avantage leurs différences fondamentales par rapport aux ministères traditionnels.

Modernisation de la fonction de contrôleur

Le directeur général appuie fortement l'intégration des principes de modernisation de la fonction de contrôleur dans notre programme d'amélioration de la gestion. L'enseignement d'une nouvelle culture axée sur les valeurs pour la prestation des services, la responsabilisation et une administration moderne est intimement lié au renouvellement du CCRMD. Pour consolider le travail déjà accompli et pour englober intégralement la fonction de contrôleur, y compris la gestion des risques et l'évaluation du rendement intégrée, nous avons l'intention de nous engager dans un projet de modernisation de la fonction de contrôleur au cours de l'exercice 2002-2003 et d'établir un bureau de gestion de projet. La première étape consistera à mener une évaluation des capacités pour établir une base de références afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés et déterminer les secteurs qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Après la vérification des capacités, un plan d'action sera élaboré dans le but d'aborder les zones prioritaires et de mettre en place les mécanismes et les systèmes nécessaires pour assurer l'amélioration continue et constante de la fonction de contrôleur et de rapport. Un plan de communication interne et externe sera établi et mis en œuvre. Le bureau de gestion de projet sera éliminé progressivement une fois que la capacité essentielle de la fonction de contrôleur sera établie dans l'ensemble de l'organisation.

Pour de plus amples renseignements sur le Conseil et ses activités, veuillez cliquer ici pour vous rendre à notre site Web ou visitez le www.ccrmd-hmirc.gc.ca.

Annexe 4 – Autres liens

Lien	Adresse URL
Bureau de direction	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/0008/0003/0001_f.htm
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)	http://www.cchst.ca
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD)	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca
Développement des ressources humaines Canada (DRHC)	http://www.drhc-hrdc.gc.ca
Fiches signalétiques (FS)	http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/bsp/simdut/fiches_signaletiques.htm
Gazette du Canada	http://canada.gc.ca/gazette/gazette_f.html
Gouvernement du Canada - Gouvernement en direct	http://www.gol-ged.gc.ca
Gouverneur en conseil	http://publiservice.pco-bcp.gc.ca
Le Code canadien du travail (CCT)	http://lois.justice.gc.ca/fr/L-2/index.html
Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (LCRMD)	http://lois.justice.gc.ca/fr/H-2.7/texte.html
Loi sur les langues officielles	http://www.ocol-clo.gc.ca
Loi sur les produits dangereux (LPD)	http://lois.justice.gc.ca/fr/H-3/index.html
Ministère de la Justice Canada	http://canada.justice.gc.ca
Ministère de la Justice Canada : Règlement des différends	http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/srd/reglement.html
Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (RCRMD)	http://lois.justice.gc.ca/fr/H-2.7/DORS-88-456/index.html

Lien	Adresse URL
Règlement sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	http://lois.justice.gc.ca/fr/H-2.7/DORS-91-86/index.html
Règlement sur les produits contrôlés (RPC)	http://lois.justice.gc.ca/fr/H-3/DORS-88-66/index.html
Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/0007/0001_f.htm
Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau - Plan de travail	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/0007/0001_f.htm
Santé Canada	http://www.hc-sc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	http://www.tbs-sct.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*	http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_bro_f.html
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Modernisation de la fonction de contrôleur	http://www.tbs-sct.gc.ca/report/mmpa-emgm/mc-mfc_f.html
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Normalisation des sites Internet	http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_f.asp
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : *Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification*	http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/opepubs/TB_H/CRP_f.html
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)	http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/SPRR_directives.html
SIMDUT	http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/bsp/simdut.htm